Nations Unies A/56/PV.53

Assemblée générale

Cinquante-sixième session

Documents officiels

53e séance plénière
Mercredi 14 novembre 2001, à 15 heures
New York

Président : M. Han Seung-soo . . . . . (République de Corée)

La séance est ouverte à 15 heures.

Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Allocution de M. Manasseh Sogavare, Premier Ministre des Îles Salomon

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre des Îles Salomon.

M. Sogavare, Premier Ministre des Îles Salomon, est escorté à la tribune.

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir d'accueillir M. Sogavare, Premier Ministre des Îles Salomon, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

M. Sogavare (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous exprimer mes sincères félicitations, et celles de mon gouvernement et du peuple des Îles Salomon, pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale pour sa cinquante-sixième session. Comme vous le savez, la République de Corée et les Îles Salomon jouissent de relations fort chaleureuses et cordiales. Ma délégation est donc enchantée de vous voir présider cette Assemblée. Nous exprimons aussi notre gratitude à M. Harri Holkeri, votre prédécesseur, pour la manière efficace dont il a mené les travaux de la session précédente. Je voudrais aussi féliciter le Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour sa réélection méritée à un nouveau mandat, et pour l'attribution du prix Nobel de la paix 2001 à lui-même et à l'Organisation des Nations Unies.

Les horribles attaques terroristes contre les États-Unis en date du 11 septembre ont constitué une attaque contre l'humanité. Ce dont nous avons été témoins ce jour-là était inimaginable. Ces événements ont causé des souffrances et des pertes d'échelle inconcevable. Il ne peut y avoir de justification à cela. Ce matin j'ai visité « ground zero » pour rendre hommage aux milliers d'innocents enterrés là, et pour réaffirmer la solidarité des Îles Salomon avec le Gouvernement et avec le peuple des États-Unis d'Amérique.

Le terrorisme est un phénomène maléfique qui doit être éradiqué. Les individus et les organisations qui commettent de tels actes maléfiques doivent être traduits en justice. De même, les États qui abritent des activités terroristes ou leur offrent asile doivent jouer complètement le rôle qui leur incombe pour éliminer cette menace.

La guerre contre le terrorisme international doit avoir pour objectif des solutions à long terme, plutôt que d'être purement réactive. Une coopération internationale efficace est indispensable pour l'application mondiale des mesures antiterroristes, afin de priver les terroristes de toute faille qu'ils pourraient exploiter pour lancer leurs opérations criminelles. Les Îles Salomon sont en train de prendre des mesures pour la ratification des diverses conventions internationales

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

01-63636 (F)

contre le terrorisme. Des pays comme le mien ont besoin d'assistance technique dans les domaines de la police, de la surveillance et de l'échange de renseignements, afin de mettre en oeuvre efficacement ces instruments. À cet égard, je me félicite de l'offre du Président Bush d'aider les pays qui ont besoin d'assistance pour renforcer et mettre en oeuvre les stratégies antiterroristes.

Bien que la guerre contre le terrorisme soit une question urgente, l'ONU ne devrait pas sous-estimer la nécessité permanente d'agir pour régler d'autres questions d'ampleur mondiale qui menacent également la sécurité des personnes. La pauvreté endémique et le sous-développement; la dégradation de l'environnement; les conflits internes et la guerre; la prolifération des armes de destruction massive, ainsi que des armes légères, le commerce illicite de drogues; la propagation mortelle du VIH/sida; et la violation des droits de l'homme sont autant de problèmes complexes d'ordre mondial qui exigent encore des réactions mondiales concertées.

Avec leurs ressources et leurs capacités limitées, les petits États insulaires en développement comme les Îles Salomon sont incapables de faire face à l'ampleur de ces problèmes. La question de la sécurité en période d'après guerre froide englobe maintenant à juste titre des dimensions humaines, environnementales, économiques et sociales.

La crise interethnique que les Îles Salomon ont connue entre 1998 et 2000, avec son impact dévastateur sur le pays, est là pour nous rappeler que la paix et le développement sont intrinsèquement liés. On ne peut réussir l'un si l'autre échoue. Dans la plupart des cas, y compris le nôtre, la paix vient en premier, puisqu'il ne peut y avoir de reconstruction sans sécurité ni stabilité. Mon gouvernement a travaillé résolument pour amener les factions en conflit à la table de négociations. Nos efforts ont été couronnés par la signature de l'Accord de paix de Townsville en octobre 2000, et de l'Accord de paix de Marau au début de cette année.

L'Accord de Townsville a conduit à la cessation des hostilités. Cependant, les progrès dans la mise en oeuvre des dispositions de l'Accord relatives au désarmement ont été lents. Si l'on considère le nombre considérable d'armes de fort calibre qui restent à remettre, le processus de paix est encore fragile. Une révision de l'Accord a commencé récemment, mais elle a été temporairement suspendue. Nous avons la certitude que le processus de révision reprendra bientôt afin de consolider de façon positive le processus de paix en cours.

M. Ileka (République démocratique du Congo), Vice-Président, assume la présidence.

À cette occasion, je voudrais attester les contributions de nos partenaires au développement au processus de paix, en particulier celles des Gouvernements de la République de Chine à Taiwan, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et des pays de l'Union européenne. Mon gouvernement est aussi reconnaissant à des institutions de la société civile, y compris des églises et des organisations non gouvernementales, pour leurs efforts, en particulier au plus fort de la crise.

Le défi est loin d'avoir été totalement relevé. Avec une économie détruite et un processus de paix délicat, la tâche de reconstruire le pays et d'assurer une paix durable est monumentale. Elle requiert la patience, la coopération et la détermination de tous les Salomoniens. Mon gouvernement a adopté un plan de paix national et un programme d'action en vue de résoudre les causes fondamentales du conflit par un dialogue et une discussion authentiques, et en encourageant une approche plus participative dans le développement socioéconomique et politique du pays. La récente décision du pouvoir judiciaire affirmant la légitimité constitutionnelle de mon gouvernement nous a encore davantage déterminés à mettre en oeuvre ce plan et ce programme d'action. À cet égard, il est important que nous ayons la compréhension et le soutien de la communauté internationale, en particulier ceux de nos partenaires pour le développement.

La coopération pour le développement doit chercher à réduire la vulnérabilité des sociétés aux conflits violents. L'aide devrait aller au-delà des besoins humanitaires immédiats. Elle doit être liée aux initiatives de consolidation de la paix pour rendre la paix durable. L'aide au développement pourrait donc être un moyen de prévenir des conflits et un instrument de consolidation de la paix.

Il existe un impératif clair, celui de faire face à la pauvreté et à l'inégalité qui existent entre nos pays, mais il y a également un intérêt commun irréfutable pour le faire, car nombre de problèmes d'aujourd'hui, notamment dans les pays les moins avancés, ont leurs racines dans le sous-développement et la pauvreté.

L'application en temps voulu des résultats de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés s'impose donc absolument. Nous sommes pleinement conscients du fait que la responsabilité principale de mettre en place des réformes en matière de réduction de la pauvreté et de croissance économique relève de ces pays. L'éducation, le développement des infrastructures et l'amélioration des services de santé de base restent des questions prioritaires pour les Îles Salomon.

Il ne fait pas de doute que l'investissement de ressources extérieures destinées à l'aide au développement pour appuyer nos efforts peut accélérer le développement. Les pays et institutions donateurs doivent être plus enclins à s'assurer que ce qu'ils donnent d'une main n'est pas repris de l'autre. Dans un univers mondialisé, les politiques des partenaires donateurs dans pratiquement tous les secteurs, notamment le commerce et l'investissement, les systèmes financiers et l'environnement, doivent aider à promouvoir le développement des plus pauvres, faute de quoi l'objectif de réaliser un développement durable et de gérer la mondialisation de façon à maximiser ses avantages pour tous sera difficile à réaliser.

Dans le même esprit, je demande aux partenaires du développement d'envisager des mesures plus concrètes et plus réalistes pour que les pays pauvres puissent faire face à l'énorme fardeau de la dette qu'ils continuent de supporter. Les partenaires du développement doivent continuer d'envisager favorablement des mesures telles que l'annulation de la dette car même l'Initiative en faveur des pays pauvres les plus endettés et les initiatives du Club de Paris visant à traiter les problèmes des pays pauvres en développement les plus endettés sont lents à se concrétiser.

La Conférence internationale sur le financement du développement, qui doit se tenir en mars prochain au Mexique, offre l'occasion unique de réaliser un consensus sur la façon de mobiliser des ressources nouvelles supplémentaires pour le développement. Les Îles Salomon attendent avec intérêt de participer activement à cette conférence.

Action 21 reste un projet valable pour la gestion de l'environnement de la Terre et pour le développement durable de ses ressources. Le Sommet mondial sur le développement durable, prévu l'an prochain à Johannesburg, 10 ans après Rio, doit réaliser un consensus sur les moyens d'assurer une application plus large et efficace d'Action 21 et des programmes internationaux ultérieurs, y compris le Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

L'océan et ses richesses continuent d'être la ressource principale des Îles Salomon. Nos priorités concernant les océans incluent la gestion durable des stocks de poissons, la protection de l'habitat et la non-pollution des mers. Une planification réussie du développement national dépend essentiellement du bon état de l'environnement marin.

La situation unique des petits États insulaires en développement doit être pleinement comprise par la communauté internationale alors que nous nous efforçons de faire face aux graves menaces de catastrophes naturelles, de changements climatiques et de l'élévation du niveau de la mer. Le Protocole de Kyoto reste une première étape majeure pour assurer une action mondiale efficace en vue de combattre les changements climatiques. La communauté internationale doit consolider les résultats de la septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre et travailler davantage pour régler toutes les questions en suspens qui font l'objet de négociations.

Nous devons rappeler la vision qui est à l'origine de la création de l'ONU, à savoir que tous les êtres humains méritent de vivre dans la dignité, d'être éduqués et nourris, d'avoir accès à des soins de santé et à un travail décents, d'être respectés et consultés, et de pouvoir développer leurs talents et leur créativité. Notre difficile tâche est de renforcer l'ONU et les autres institutions internationales pour travailler davantage à concrétiser cette vision. Les Îles Salomon restent attachées aux initiatives de réforme du Secrétaire général.

La présente session devrait également poursuivre les efforts visant à rendre l'action de l'Assemblée générale plus efficace. En outre, les discussions sur la réforme du Conseil de sécurité durent depuis trop longtemps sans réaliser de progrès majeurs. Une souplesse accrue s'impose pour achever ce processus. L'objectif est d'avoir un Conseil plus démocratique, plus transparent et plus efficace.

Dans ce qui est sûrement l'une des ironies les plus amères de notre temps, Taiwan libre et

démocratique, pays épris de paix et comptant 23 millions d'habitants, a été exclu, non seulement de l'ONU et de ses institutions spécialisées, mais aussi de presque toutes les organisations intergouvernementales dans le monde. Même si la République de Chine à Taiwan respecte volontairement les normes et les obligations internationales, elle n'est pas en mesure d'avoir les mêmes privilèges et traitement normaux accordés aux autres pays. Cela est simplement injuste. Le moment est venu de revoir l'exclusion de la République de Chine de l'ONU. La République de Chine à Taiwan a été un membre fondateur de l'Organisation; c'est un modèle de réussite économique et de régime démocratique. Taiwan continue de partager ses expériences en matière de développement avec la communauté internationale lorsqu'elle en a l'occasion. Son aide continue durant des crises humanitaires mérite également d'être saluée.

L'appel des Îles Salomon à la représentation et à la participation de Taiwan au sein du système des Nations Unies repose sur les principes de justice, de dignité et sur le droit du peuple de Taiwan à être entendu et représenté au plan international et à pouvoir jouir des mêmes avantages que nous tous. Mon gouvernement est fermement convaincu que l'admission de Taiwan à l'ONU servira effectivement à faciliter un dialogue pacifique entre les deux Chines et à jeter le fondement solide d'une réconciliation durable entre elles. Le dialogue est le seul moyen de régler les divergences, et la parité et le respect mutuel doivent être le fondement permettant aux deux parties d'instaurer la confiance. L'ONU est le cadre le plus approprié pour développer cette confiance. La question de l'admission de Taiwan est conforme au principe d'universalité des Nations Unies, mais il faut surtout reconnaître que la République de Chine à Taiwan est pleinement déterminée à assumer ses obligations au titre de la Charte des Nations Unies.

Enfin, le mois prochain, mon pays élira un nouveau parlement, et un nouveau gouvernement sera ensuite formé. Cette élection illustre notre attachement continu à la démocratie constitutionnelle et parlementaire. Cette élection est très importante, car elle conférera un nouveau mandat au prochain gouvernement pour poursuivre les tâches toujours importantes d'assurer la primauté du droit, la reconstruction de l'économie et la consolidation du processus de paix actuel.

Ce sont des tâches difficiles, mais nous sommes déterminés à écrire une nouvelle page dans notre jeune histoire – une nouvelle page qui devrait assurer l'harmonie et la coexistence entre ethnies, une paix globale et durable, la prospérité économique et surtout la promotion d'un avenir meilleur et d'espoir pour nos enfants et les générations à venir.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je voudrais remercier le Premier Ministre des Îles Salomon pour la déclaration qu'il vient de faire.

M. Manasseh Sogavare, Premier Ministre des Îles Salomon, est escorté de la tribune.

Allocution de M. Osmonakun Ibraimov, Secrétaire d'État de la République kirghize

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va à présent entendre une allocution du Secrétaire d'État de la République kirghize.

M. Osmonakun Ibraimov, Secrétaire d'État de la République kirghize, est escorté à la tribune.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Osmonakun Ibraimov, Secrétaire d'État de la République kirghize, et l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

M. Ibraimov (Kirghizistan) (*parle en russe*) : D'emblée, je voudrais m'associer à toutes les félicitations qui ont été adressées au Président à l'occasion de son élection à la présidence de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale. Je tiens à l'assurer que notre délégation est prête à coopérer sans réserve avec lui et à lui souhaiter également, au nom de la délégation kirghize, un complet succès dans l'accomplissement de sa tâche.

Notre délégation voudrait également saisir cette occasion pour féliciter le Secrétaire général, M. Kofi Annan, de sa réélection à un second mandat, ainsi que d'avoir obtenu cette année le prix Nobel de la paix, conjointement à l'Organisation des Nations Unies. Nous considérons qu'il s'agit là d'une récompense fort méritée.

Les travaux de la présente session se déroulent à une époque extrêmement difficile pour la communauté internationale. Aujourd'hui, du haut de cette tribune, et au nom du peuple kirghize, je voudrais transmettre nos

profondes condoléances au peuple et au Gouvernement des États-Unis à la suite des événements tragiques du 11 septembre dernier qui ont fait un grand nombre de victimes.

Le terrorisme a lancé un défi extrêmement dangereux à toute l'humanité civilisée, à la démocratie et à la liberté. Dans ce contexte, les efforts déployés par la communauté internationale afin de lutter contre le terrorisme, principalement dans le cadre de l'ONU, bénéficient du soutien sans réserve du Kirghizistan, et notre gouvernement est en train de prendre toutes les mesures nécessaires pour appliquer les résolutions 1368 (2001) et 1373 (2001) du Conseil de sécurité. Dès le départ, nous avons appuyé l'activité des États-Unis ainsi que celle des autres pays qui constituent la coalition antiterroriste, et nous continuerons de l'appuyer. Nous considérons par ailleurs les opérations militaires comme inévitables et justifiées.

Notre position de principe vis-à-vis du terrorisme s'explique par le fait que le Kirghizistan est l'épicentre de la lutte contre le terrorisme international et contre le trafic illicite de drogues et d'armes, qui représentent une menace pour la stabilité et la sécurité non seulement de l'Asie centrale mais de l'ensemble du monde civilisé. Notre pays se défend depuis trois ans contre les incursions de bandes terroristes, qui ont entraîné la mort de nombreux innocents. Si nous n'avions pas été fermement déterminés à prendre position contre le terrorisme et à fermer hermétiquement nos frontières, une déstabilisation grave de toute la région aurait été inévitable. Nous ne voulons pas exagérer le rôle que nous avons joué, mais c'est grâce à nous que les terroristes ont été incapables de traverser nos frontières pour aller dans d'autres pays. Je voudrais également indiquer que le Kirghizistan a offert son territoire pour le transit de l'aide humanitaire internationale à destination de l'Afghanistan selon l'itinéraire Osh-Ishkashim-Faizabad, ainsi que tous les véhicules de transport nécessaires.

Nous sommes confrontés au grave problème des réfugiés qui affluent dans notre République de la région touchée par le conflit. Il y a déjà environ 2 000 réfugiés afghans au Kirghizistan et leur nombre pourrait rapidement croître. Il s'agit là d'un problème extrêmement grave, qu'il faut essayer de régler avec l'aide des organisations internationales compétentes.

Au cours des dernières années, nous avons tous vu l'Afghanistan devenir un refuge pour différentes organisations terroristes internationales. Après la chute de Kaboul, hier, le conflit interafghan a abordé une phase entièrement nouvelle. En outre, il est maintenant plus urgent que jamais de trouver une solution mutuellement acceptable qui permette de dénouer le noeud afghan. Le Kirghizistan comprend bien la nécessité de mettre rapidement fin à l'affrontement militaire en Afghanistan, et d'installer ensuite dans ce pays si longtemps éprouvé un gouvernement multiethnique et largement représentatif qui réponde avant tout aux intérêts et aux aspirations du peuple afghan.

À cet égard, le Kirghizistan se félicite des idées et propositions constructives tendant à instaurer une paix que l'on attend depuis longtemps en Afghanistan. En ce qui nous concerne, nous nous déclarons toujours prêts à coopérer afin de régler le conflit afghan avec tous les pays intéressés. Nous considérons que c'est précisément l'ONU, avec son expérience, ses capacités et son potentiel institutionnel qui devrait jouer un rôle clef pour regrouper les efforts déployés par la communauté internationale dans la lutte contre le terrorisme. Le Kirghizistan propose donc de créer un comité spécial des Nations Unies pour le retour à la paix et à la stabilité en Afghanistan, qui serait l'organe coordinateur de toutes les initiatives pratiques prises à cette fin.

Je voudrais aujourd'hui rappeler l'une des initiatives bien connues du Président du Kirghizistan, Askar Akayev. Il s'agit de l'initiative d'organiser un forum de dialogue entre l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et l'Organisation de la Conférence islamique sur les questions de sécurité. Il nous semble maintenant absolument nécessaire d'organiser un tel dialogue entre ces deux organisations de premier plan. À cet égard, le Kirghizistan a pris l'initiative très importante d'organiser, sous l'égide de l'OSCE, les 13 et 14 décembre 2001, à Bichkek, capitale du Kirghizistan, une conférence internationale sur le renforcement de la sécurité et de la stabilité en Asie centrale et de renforcer les efforts d'ensemble pour lutter contre le terrorisme. Pour l'heure, nous procédons activement aux préparatifs de cette initiative importante avec le secrétariat de l'OSCE. Nous pensons que la participation de l'ONU à cette initiative permettrait de trouver plus facilement une solution d'ensemble au

problème de l'élaboration d'une approche commune dans la lutte contre le terrorisme. Ce serait là une contribution importante qui permettrait de renforcer les capacités de la communauté internationale en matière de prévention des menaces contre la sécurité en Asie centrale, notamment en élargissant l'aide aux pays de la région face à cette menace croissante. Il est encourageant de noter que plusieurs pays, notamment les participants à la coalition antiterroriste, ont manifesté un intérêt très sérieux pour la conférence internationale de Bichkek sur la lutte contre le terrorisme.

Le Kirghizistan accorde une grande importance aux questions de développement durable. À cet égard, ma délégation se félicite grandement de la décision prise par la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale d'organiser un Sommet mondial du développement durable à Johannesburg, en Afrique du Sud. J'ai le plaisir d'annoncer que le Kirghizistan a apporté une contribution considérable aux préparatifs du sommet Rio + 10, qui sera consacré au développement durable, en organisant conjointement avec le Secrétaire général de l'ONU une table ronde régionale à Bichkek. Les conclusions de cette table ronde seront sans aucun doute consignées dans les documents clefs du Sommet mondial de Johannesburg.

Comme on le sait, l'ONU a proclamé l'année prochaine Année internationale de la montagne. C'est là une initiative très importante et constructive d'envergure mondiale. Les membres de la délégation de la République kirghize sont fiers de ce que l'une des principales initiatives de l'Année internationale de la montagne ait été prise par le Président Askar Akayev.

Il est vrai que les montagnes de la planète symbolisent les nobles idéaux de l'humanité, tout en présentant des problèmes écologiques, économiques et sociaux pour les habitants de ces régions. Les hautes montagnes ne devraient pas poser ces problèmes à leurs habitants. Je partage sans réserve le point de vue de Mme Benita Ferrero-Waldner, Ministre des affaires étrangères de l'Autriche, selon lequel l'Année internationale de la montagne devait être l'occasion de lancer de nouvelles initiatives, d'échanger des expériences et d'élaborer de nouveaux programmes de coopération.

L'acuité des problèmes écologiques des régions montagneuses et leur lien avec l'économie a poussé nos experts à étudier l'expérience internationale afin d'envisager une restructuration de notre dette, en cherchant à obtenir un allégement de celle-ci en échange d'initiatives sur le plan écologique. Nous avons le sentiment que cette approche fournit une occasion unique de financer des projets nationaux écologiques, ainsi que des programmes d'investissement économique. Nous aimerions aussi exprimer l'espoir qu'à la prochaine Conférence internationale sur le financement du développement, au Mexique, une attention suffisante sera consacrée aux problèmes propres aux pays montagneux.

Nous souhaitons saisir cette occasion pour nous féliciter de la décision prise par les États Membres d'organiser, à New York, en décembre prochain, une cérémonie officielle pour l'inauguration de l'Année internationale de la montagne. Nous notons également avec une grande satisfaction qu'en octobre 2002, la capitale kirghize, Bichkek, accueillera des représentants du monde entier pour le Sommet mondial sur la montagne de Bichkek. Nous nous préparons déjà à cet événement très important, qui aura lieu durant l'Année internationale de la montagne. Nous souhaitons exprimer l'espoir que le Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, pourra participer au Sommet.

Pour terminer, nous aimerions dire que nous sommes persuadés que les efforts des États Membres de l'ONU et de toute la communauté internationale visent à mettre en oeuvre les idéaux et principes inscrits dans la Déclaration du Millénaire et dans la Charte de l'ONU, et qu'ils aboutiront au triomphe de la paix, de la liberté et de la démocratie.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Secrétaire d'État de la République kirghize de sa déclaration.

M. Ibraimov Osmonakun, Secrétaire d'État de la République kirghize, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. le général de corps d'armée M. Mompati Merafhe, Ministre des affaires étrangères du Botswana.

M. Merafhe (Botswana) (*parle en anglais*) : Avant de prononcer mon allocution, je voudrais transmettre les condoléances sincères de ma délégation aux Gouvernements des États-Unis d'Amérique et de la République dominicaine, ainsi qu'aux familles des victimes de la tragique catastrophe aérienne qui s'est

produite à New York lundi. En cette heure de deuil et de tristesse, nous faisons part de notre sympathie à ceux qui ont perdu des êtres chers.

C'est avec un vif plaisir que je transmets au Président et à son pays, la République de Corée, les félicitations chaleureuses de ma délégation à la suite de son élection à la présidence de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale de l'ONU. Nous sommes persuadés que sous sa direction avisée, nous aurons une session très productive. Le Président peut être certain de l'entière coopération de la délégation du Botswana dans l'accomplissement de la noble tâche qui lui a été confiée.

Je voudrais également rendre hommage à son prédécesseur, M. Harri Holkeri, de la Finlande. La compétence avec laquelle il a mené nos délibérations pendant la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale témoigne de l'étendue de son expérience diplomatique et de son travail assidu.

À notre Secrétaire général, j'aimerais exprimer notre appui sans réserve et la confiance de ma délégation au moment où il commence son deuxième mandat. Nous le félicitons d'avoir obtenu le prix Nobel de la paix pour 2001, précieuse distinction qui lui a été décernée ainsi qu'au système des Nations Unies. Cette dignité particulière n'est pas seulement accordée au Secrétaire général, personnellement, mais aussi aux nombreux hommes et femmes dévoués qui continuent de travailler inlassablement pour le système des Nations Unies.

Il est regrettable qu'au moment où nous nous réunissons pour forger un avenir commun dans la salle même où, voici 12 mois, nos dirigeants proclamaient l'avènement du meilleur des mondes, plein d'espoirs et de promesses, nous devions accorder notre attention aux actes de terrorisme international qui ont eu lieu non loin de notre lieu de réunion.

Ma délégation souhaite ajouter sa voix aux orateurs qui ont déjà condamné avec la plus grande fermeté les attentats commis à New York et à Washington, entraînant d'énormes pertes en vies humaines. Immédiatement après avoir été informé de ces attaques, mon gouvernement a publié une déclaration dans laquelle il a condamné ces attentats terroristes, ainsi que ceux qui les ont conçus et perpétrés. La communauté internationale doit déployer des efforts unis et concertés afin d'effacer de la face de la terre, une fois pour toutes, le fléau du terrorisme international.

Entre autres choses, nous devons réaffirmer notre détermination d'appliquer intégralement toutes les conventions visant à lutter contre le terrorisme. Ma délégation est convaincue que la communauté internationale dispose collectivement des ressources nécessaires pour gagner la guerre contre le terrorisme. C'est un défi de notre époque.

L'autre défi principal, qui expose l'humanité à un danger extraordinaire, est la pandémie du VIH/sida dont les effets dévastateurs sur nos sociétés et sur nos économies, notamment en Afrique, sont bien attestés.

Selon les évaluations récentes, sur les 36,1 millions de séropositifs dans le monde, 25,3 millions vivent en Afrique subsaharienne. Sur les 5,3 millions de personnes infectées par le virus en 2000, 3,8 millions vivent en Afrique subsaharienne. Sur les 3 millions de personnes qui ont succombé au VIH/sida en 2000, 2,4 millions vivaient en Afrique subsaharienne. Ces statistiques brossent un tableau bien sombre de la situation relative au VIH/sida en Afrique subsaharienne. Comme les représentants en sont sans nul doute conscients, mon pays est parmi les plus touchés du continent. Si nous n'unissons pas nos forces pour lutter contre cette pandémie, elle continuera d'avoir un effet dévastateur sur nos sociétés et sur nos économies. Le financement des programmes de VIH/sida est tout à fait insuffisant et doit être accru afin d'atténuer l'impact de ce fléau.

La vingt-sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU a montré combien il était nécessaire d'intensifier l'action mondiale de lutte contre la pandémie. Le Fonds mondial pour la lutte contre le VIH/sida et pour la santé vient à point nommé. Notre espoir sincère est donc que la communauté des donateurs répondra de manière positive au financement du Fonds d'affection spéciale.

Je voudrais souligner la nécessité de renforcer le rôle de l'ONU dans cette lutte. Nos efforts pour prévenir et traiter la maladie doivent être renforcés grâce à des mesures concrètes d'appui et à des ressources provenant de la communauté internationale si nous souhaitons faire reculer la propagation du VIH/sida.

La troisième question sur laquelle j'aimerais appeler l'attention est celle des « diamants du sang »,

par opposition aux « diamants du développement ». Le Botswana déplore que les ressources en diamants de plusieurs pays d'Afrique soient pillées par les rebelles afin d'acheter des armes qui causent d'indicibles souffrances à des innocents.

Toutefois, je voudrais préciser que les « diamants du sang » ne représentent que 4 % tout au plus du commerce mondial des diamants. Les diamants légitimes qui ne proviennent pas des zones de conflit, comme ceux qui sont produits par mon pays, sont utilisés afin de susciter la croissance socioéconomique et le développement. Je suis heureux que la contribution des diamants ne provenant pas des zones de conflit à la croissance économique de pays comme le mien, et en fait d'autres pays de l'Afrique australe, soit appréciée à sa juste valeur.

Nous avons participé activement au processus de Kimberley, par lequel les Gouvernements des pays d'Afrique australe qui sont producteurs de diamants et d'autres Gouvernements intéressés, ainsi que l'industrie du diamant et les organisations de la société civile, coopèrent pour essayer de mettre en place un système international de délivrance de certificats pour les diamants bruts visant à éliminer du commerce mondial le pourcentage restreint de diamants du sang. Nous souhaitons sincèrement que les souffrances infligées aux peuples de l'Angola, de la Sierra Leone, de la République démocratique du Congo et d'autres pays puissent prendre fin.

Malheureusement, beaucoup d'autres pays de notre continent continuent d'être déchirés par la guerre et les conflits. Nous nous félicitons des efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies et d'autres acteurs internationaux en vue de renforcer la capacité des pays africains de prévenir les conflits et de maintenir la paix et la stabilité dans le continent. Nous sommes convaincus que la détermination manifestée par de nombreux Africains de consolider la démocratie aboutira à ce que des conditions de sécurité et de stabilité garanties soient crées dans tout le continent. L'établissement de l'Union africaine, qui sera lancée l'année prochaine en République sud-africaine, est l'expression la plus positive d'une nouvelle solidarité, fondée sur la recherche pressante d'une sécurité économique collective et d'un partenariat politique. Sans pour autant sous-estimer les obstacles auxquels nous nous heurtons encore dans l'acheminement de notre continent vers l'intégration, nous sommes fermement convaincus qu'une ère d'espoir se fait jour sur notre continent.

L'entreprise africaine dont on a le plus parlé au cours des semaines passées est le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, qui vise à réaliser le développement socioéconomique par la réduction de la pauvreté aussi bien que par l'encouragement à la paix, à la sécurité, à la démocratie et à la bonne gouvernance. Contrairement à d'autres initiatives qui l'ont précédé, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique exhorte les pays africains à assumer la responsabilité principale de leur propre développement en donnant naissance à un environnement politique qui garantisse la paix, la sécurité et la stabilité, le respect des droits de l'homme, les principes démocratiques et la primauté du droit.

L'initiative souligne la nécessité de mettre en place un cadre politique et, en fait, des structures de réglementation qui renforcent la gouvernance en Afrique. Je dois dire que ce sont là des objectifs réalisables et qu'en tant que continent, nous devons engager sans réserves nos Gouvernements, nos peuples, et les ressources nécessaires afin d'y parvenir. Nous estimons aussi que l'initiative doit permettre de mettre en place un nouveau concept de coopération technique entre l'Afrique et nos partenaires en matière de développement, et que l'ONU a un rôle essentiel à jouer dans sa mise en oeuvre.

Ma délégation attache une grande importance à la Conférence internationale sur le financement du développement, prévue à Mexico au printemps de 2002, ainsi qu'au prochain Sommet mondial pour le développement durable, qui doit se tenir en Afrique du Sud en septembre 2002. Ces conférences vont nous donner la possibilité d'examiner les questions en matière de développement d'une manière intégrée et pragmatique. Les questions relatives à l'environnement, au commerce, à l'action gouvernementale au niveau national, à la coopération internationale et au partenariat avec les institutions de Bretton Woods, ainsi qu'au secteur privé, devront recevoir une place de choix à ces conférences.

L'évolution récente de la situation en Sierra Leone nous permet d'espérer que la paix a maintenant une chance dans ce pays. L'accord conclu entre le Gouvernement et le Revolutionary United Front (RUF), qui prévoit que ce dernier se transforme en parti politique, représente un succès considérable et un

progrès important. Le RUF doit maintenant traduire ses promesses en actions, car c'est le seul moyen permettant à la communauté internationale de dispenser l'appui si nécessaire à la tenue des élections nationales envisagées, qui offriront la base indispensable pour restaurer la paix et la stabilité en Sierra Leone.

Il y a de réelles perspectives de paix en République démocratique du Congo. Après plusieurs années d'un conflit sanglant qui a infligé des souffrances indicibles au peuple congolais, les acteurs politiques et d'autres parties prenantes se sont lancées dans un processus de dialogue national qui devrait apporter la paix à ce pays. J'aimerais préciser que le dévouement et la persévérance seront exigés de tous ceux qui sont concernés afin que le dialogue intercongolais soit couronné de succès. C'est pourquoi nous exhortons les acteurs à mener le processus de négociations à son terme, l'autre option étant de retomber dans les souffrances et la misère que les Congolais ont eu à endurer depuis si longtemps. Je voudrais aussi demander à la communauté internationale d'apporter le soutien et d'allouer les ressources nécessaires au Bureau du Facilitateur, de l'ex-Président Sir Ketumile Masire, afin que le processus de facilitation du dialogue intercongolais puisse aboutir.

Le processus de paix au Burundi va dans la bonne direction après de nombreuses années d'une guerre brutale. L'accord auquel est parvenu l'ex-Président Mandela a permis de sortir de l'impasse. La détermination des parties de rester attachées au processus de paix est le seul moyen d'aller de l'avant.

Nous continuons à être préoccupés par le fait que les possibilités de paix en Angola demeurent lointaines. Au coeur de l'impasse se trouve la politique constante de déstabilisation et de sabotage menée par l'UNITA. L'UNITA doit comprendre qu'il ne peut y avoir de solution militaire à la crise en Angola. Par conséquent, nous souhaitons lancer un appel à l'UNITA pour qu'elle reconsidère sa position et choisisse la voie du dialogue.

Ma délégation est gravement préoccupée par la récente escalade de violence au Moyen-Orient. Nous espérons très sincèrement que le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne vont reconnaître la nécessité urgente de reprendre les négociations en vue d'aboutir à un accord de paix global. Une solution durable à ce problème est essentielle.

En conclusion, permettez-moi de réaffirmer l'engagement de mon pays aux objectifs et aux principes de la Charte des Nations Unies. Nous nous sommes engagés à oeuvrer de concert avec d'autres pour renforcer cette Organisation, afin de surmonter les défis auxquels nous nous heurtons en tant que nations et en tant que peuples du monde entier. L'ONU représente notre seul espoir d'un monde stable et prospère.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Vartan Oskanian, Ministre des affaires étrangères de l'Arménie.

M. Oskanian (Arménie) (*parle en anglais*) : D'emblée, permettez-moi, Monsieur le Président, de féliciter le Président Han Seung-soo de son élection à la présidence de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale. J'aimerais aussi exprimer nos remerciements et notre estime à M. Harri Holkeri pour le degré de professionnalisme et le dévouement avec lesquels il a mené les travaux de la session précédente.

Depuis les attaques terroristes du 11 septembre, chacun d'entre nous, en tant qu'individus et en tant que dirigeants responsables de l'avenir de la planète, essaie de comprendre ce qui s'est passé – pourquoi et comment. La condamnation universelle de l'arrogance et de la mentalité fasciste qui ont conçu et mis en oeuvre ces actes de terreur ne pouvait pas ne pas être justifiée. La décision prise immédiatement que les auteurs de ces actes devront être punis et leurs bases d'opérations, éliminées, s'est avérée nécessaire et prudente. On ne saurait manquer de reconnaître qu'il s'agit d'un processus complexe et de longue haleine.

Des analystes et des chercheurs ont tenté d'examiner et d'expliquer cette journée de terreur, ses causes et ses conséquences. Il s'agit d'un processus nécessaire qui, si nous faisons preuve de suffisamment de patience, commencera par poser plus de questions que donner de réponses. Écouter conduira inévitablement à un dialogue, pas seulement cette année mais chaque année. Si nous faisons preuve d'honnêteté, ce dialogue illustrera le fait que bien que nous constations tous un changement, nous ne sommes pas d'accord sur la nature de ce changement et sur la manière dont il nous touche tous.

Il y a ceux qui estiment que le monde a été détourné du chemin de la mondialisation économique et de la démocratisation. Il y a ceux qui affirment que les relations internationales ont irrévocablement

changé, que l'ordre mondial, tel qu'il existait, a été pulvérisé. C'est peut-être là une réaction initiale inévitable, même si elle est illusoire. On pourrait penser que les relations bilatérales et multilatérales ont été restructurées, fondamentalement mais aussi involontairement.

Cependant, si cette perception se transforme en quelque chose de plus profond qu'une simple réaction naturelle temporaire, si les terroristes réussissent à nous intimider et nous forcent à prendre des mesures qui ne sont pas conformes à nos intérêts, nous amenant ainsi à abandonner nos principes et agendas, les terroristes auront alors gagné. Leurs actes terroristes leur auront permis de changer nos agendas et de déterminer nos politiques. Mais, tout comme les New-Yorkais ont fait serment de rester fidèles à leur ville et à leur mode de vie, la communauté internationale doit, elle aussi, rester fidèle à ses structures, ses traditions et ses agendas.

Cela ne veut pas dire néanmoins que la vie a repris son cours normal ou qu'elle peut le reprendre. On ne peut certainement pas concevoir les choses comme avant. Notre approche conjointe des problèmes et des réalités auxquels nous devons faire face collectivement exige une refonte authentique, radicale de nos modes de penser. Il importe aussi de traiter et d'éradiquer l'insatisfaction profonde, l'injustice, la pauvreté et le désespoir, qui ne justifient pas la terreur mais aident à la valider, la légitimer et la préserver. Ces problèmes aux profondes racines doivent être remplacés par l'égalité, l'éducation, la justice sociale, le respect des droits fondamentaux des femmes et des enfants, les libertés individuelles et la démocratie.

L'Arménie s'est associée bien volontiers à la lutte mondiale menée pour éliminer le réseau terroriste, car le succès de ces efforts nous importe autant qu'aux chefs de la coalition. Toutefois, l'Arménie demande que dans nos activités et dans l'exercice de nos responsabilités en vue de neutraliser l'ennemi, nous soyons vigilants dans nos définitions et dans l'usage des étiquettes. Au même titre qu'il est essentiel d'être solidaires dans cette lutte unie contre le fléau du terrorisme, une divergence d'opinion ou des ordres du jour différents ne doivent pas être interprétés comme un manque de solidarité.

Tout comme les chefs de la coalition qui sont préoccupés par les effets du terrorisme sur leurs pays, leurs peuples, leurs modes de vie et leurs valeurs, l'Arménie est préoccupée par les incidences qu'une telle terreur, et qu'une vaste lutte menée contre elle, pourraient avoir sur notre région et sur notre pays. La guerre contre le terrorisme a ajouté une dimension supplémentaire à nos agendas de politique extérieure et de politique intérieure. Elle n'a pas rétréci leurs perspectives. La situation économique et politique, qui rend notre région instable, existe toujours. En fait, elle s'est aggravée à la suite d'alliances et de priorités nouvelles. Pis, elles pourraient être exacerbées si on les ignore ou on les laisse demeurer latentes alors que notre attention est entièrement concentrée sur le danger immédiat. En fixant notre attention sur la haine de milliers, nous ne voulons pas ignorer la frustration et les besoins de millions d'êtres, dont beaucoup vivent dans des pays au seuil de la guerre.

C'est pourquoi, alors que l'Arménie a proposé de coopérer sans réserve avec la coalition mondiale, signé les conventions contre le terrorisme des Nations Unies et du Conseil de l'Europe et offert une aide militaire et stratégique, nous maintenons que les questions fondamentales de développement à long et court terme qui nous concernent doivent être abordées. La stabilité dans notre région est une question qui nous préoccupe, parce que les libertés fondamentales, qui sont les marques d'une société moderne et diminuent le risque de solutions politiques et sociales violentes, n'y sont pas garanties universellement.

La sécurité et la paix dans le monde sont tributaires de la stabilité dans chaque région. Si nous sommes attachés à la paix et à la sécurité mondiales, chacun de nous dans sa propre région devra assumer la responsabilité de faire face aux questions qui ne sont pas encore réglées en les plaçant sous un angle différent. Les dirigeants doivent pouvoir abandonner l'opportunisme de la « realpolitik » en faveur de l'efficacité d'une politique juste. Il n'y a rien là qui n'ait été dit précédemment, mais peut-être que dans ce nouveau climat d'interrogations, notre appel sera entendu. Notre région a la richesse, les traditions, les possibilités et les liens qui lui permettent de prospérer et de prendre son essor.

S'agissant de la contribution de l'Arménie à la paix et à la stabilité dans le Caucase, deux problèmes solidaires affectent nos relations avec deux de nos voisins. L'un concerne l'absence de relations avec la Turquie, à l'ouest. L'autre concerne le conflit , qui a une incidence sur nos relations avec l'Azerbaïdjan.

Pendant les 10 dernières années, les représentants de mon pays ont affirmé, de cette tribune, que les libertés fondamentales de pensée, de conviction religieuse, l'éthique, les traditions, les valeurs et la culture s'appliquaient également aux hommes, aux femmes et enfants du Haut-Karabakh. Cela est à la base même du conflit sur le Haut-Karabakh. L'insistance de l'Azerbaïdjan à inventer des chiffres, redéfinir des termes, réécrire l'histoire et obscurcir les débats, est un aspect du problème non de la recherche d'une solution. Pour répondre aux accusations lancées par mon collègue de l'Azerbaïdjan s'agissant de l'Arménie et , je voudrais dire ce qui suit. Le Haut-Karabakh n'a jamais fait partie de l'Azerbaïdjan indépendant. Que nous prenions en compte l'histoire ou la géographie, que nous adoptions une perspective politique à long terme ou que nous observions la réalité sur le terrain, les hommes, les femmes et les enfants ont acquis le droit de vivre pacifiquement sur leurs terres historiques. Ce droit leur a été refusé pendant des décennies. Aujourd'hui, une douzaine d'années après la résurgence du conflit, les enfants ont fait toutes leurs études sans subir domination ou occupation étrangère.

Rendre justice au peuple du Haut-Karabakh a toujours été au coeur des actions et des politiques de l'Arménie, pas seulement parce que nous croyons que c'est juste, mais aussi parce que nous pensons que pour établir une paix durable, une coopération économique et un développement politique, ce conflit devra être réglé équitablement et complètement. Les vains appels lancés par l'Azerbaïdjan à une solution militaire, qui proviennent de son adhésion à d'anciens clichés plutôt qu'aux réalités contemporaines, ne sont pas acceptables parmi des voisins qui désirent réellement la paix.

S'agissant de nos relations avec la Turquie, dans un monde qui a connu les événements du 11 septembre, où la guerre froide a réellement pris fin et où les ennemis d'antan ont trouvé de bonnes raisons de rejeter l'idéologie et d'établir des partenariats, la Turquie renoncera peut-être à ses préalables dans l'intérêt de la paix régionale et mondiale. L'Arménie voudrait avoir des relations normales, de bon voisinage avec la Turquie et espère que la Turquie établira des relations diplomatiques avec elle, ouvrira ses frontières et s'engagera dans une coopération constructive.

Toutefois, des évidences doivent être rappelées. Le souvenir du génocide arménien continue de hanter les relations entre la Turquie et l'Arménie et d'y faire obstacle. Nous sommes cependant convaincus que cette question pourra être abordée à travers un dialogue entre les deux pays. Les événements des deux derniers mois ont rappelé aux Arméniens que l'homme était capable d'actions profondément malfaisantes et que la violence de masse n'appartenait pas au passé. Pourtant, si nous-mêmes, victimes du génocide, ne sommes pas disposés à laisser notre passé tragique définir nos actions dans l'avenir, nous pouvons demander à la Turquie de faire de même et de participer avec nous, sur un pied d'égalité, à un dialogue entre nos deux peuples.

Il ne fait aucun doute que l'Organisation des Nations Unies nous fournit le cadre le plus large et inclusif pour créer les conditions qui engagent États et peuples à préférer la paix à la guerre. L'Organisation des Nations Unies, agissant lorsque c'est possible de concert avec les multiples organisations multilatérales et régionales, devrait identifier et utiliser l'avantage comparatif et la spécificité de chaque institution et de chaque pays en tant que combattant potentiel, qu'instrument potentiel dans la guerre pour la paix, et même en tant que victime potentielle.

L'Organisation des Nations Unies n'a pas eu besoin des événements du 11 septembre pour reconnaître que le développement économique et l'élimination de la pauvreté étaient des terrains de bataille dans la guerre contre le terrorisme. Les pays donateurs peuvent contribuer au succès de cette guerre en fournissant non seulement des forces militaires, mais aussi une assistance financière et technique accrue.

Cette assistance doit être coordonnée. Les nouveaux défis exigent que l'on consolide les mécanismes existants de dialogue, de coopération et de sécurité internationaux. L'ONU peut apporter une contribution majeure à ce processus, surtout si elle reflète d'une manière plus équitable les réalités économiques et politiques du monde d'aujourd'hui. Nous estimons que la véritable réforme du Conseil de sécurité se trouve dans l'élargissement tant de la catégorie des membres permanents que de celle des membres non permanents. Nous appuyons le souhait de l'Allemagne et du Japon de devenir membres permanents du Conseil de sécurité.

L'Arménie attache également une grande importance à la question de la représentation géographique équitable, et par conséquent, elle appuie la représentation accrue des régions sous-représentées, en particulier l'Asie, l'Afrique, l'Amérique latine et les

Caraïbes. À cet égard, l'Arménie soutient également la demande de l'Inde de devenir membre permanent du Conseil de sécurité. Nous croyons fermement que toute augmentation du nombre des membres non permanents devrait également assurer une représentation renforcée pour le Groupe des États d'Europe orientale en lui réservant un siège non permanent supplémentaire.

La vie moderne a causé des perturbations dans des sociétés statiques, et la réponse se trouve non dans une foi particulière, mais dans des institutions et une législation démocratiques saines et dans des systèmes économiques viables.

L'écrivain V.S. Naipaul a fait cette affirmation, et cette année, il a reçu un prix Nobel, comme le Secrétaire général Kofi Annan. Ce choix des lauréats fournit matière à réflexion. Aucun n'a été partisan de l'exclusion; ils ont tous les deux été inclusifs, comme on peut le voir dans leur capacité d'appliquer aux défis auxquels fait face notre société mondiale leurs traditions profondément ancrées. Si l'écrivain Naipaul pratique la taquinerie et la provocation, le diplomate Annan relève les défis et cherche l'apaisement. Ils le font tous deux avec grâce et par le biais de leurs positions de force. Ils pourraient tous les deux se permettre d'être plus extrêmes dans leurs déclarations, mais ils ne le font pas.

Le message ici est qu'en cette année du dialogue entre les civilisations, il existe des moyens permettant de mélanger les meilleures traditions de la planète, tout en poussant le monde à avancer vers la justice et la démocratie pour tous. Naipaul et Annan ne rejettent pas les échecs du monde, mais nous mettent au défi de les surmonter. Collectivement, le pire que nous puissions faire est de suivre leur exemple.

Le Président par intérim : Je donne à présent la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la République togolaise, S. E. M. Koffi Panou.

M. Panou (Togo) : La brusque accélération des événements depuis la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, avec leurs possibles incidences sur l'avenir de l'humanité, conforte notre sentiment selon lequel le monde connaît des faits nouveaux susceptibles d'ouvrir la voie à tous les espoirs de paix, de stabilité et de progrès ou de remettre en cause ces espoirs en fragilisant les perspectives d'un monde meilleur.

La menace est réelle. Il nous faut dès lors nous mobiliser davantage afin de faire triompher partout dans le monde les idéaux de paix, de solidarité, de justice et de tolérance.

La haine et l'intolérance, nous les avons perçues le 11 septembre dernier lorsque les États-Unis, notre pays hôte, ont été la cible d'actes terroristes d'une barbarie inqualifiable et injustifiable.

Face à l'indignation et à l'horreur ainsi suscitées, le Président de la République togolaise a aussitôt condamné ces attentats odieux, qu'il a qualifiés de véritable déclaration de guerre, et qui, hélas, ont causé la mort de ressortissants de près de 80 pays, dont le mien.

En saluant à nouveau la mémoire de tous ceux qui ont perdu leur vie dans cette tragédie du 11 septembre et en renouvelant nos sentiments de profonde compassion à l'endroit du peuple des États-Unis, j'exprime le voeu ardent que grâce à nos efforts collectifs et à une plus grande solidarité dans l'action, nous parvenions à vaincre le mal.

Pour avoir été à plusieurs reprises victime d'attaques terroristes, le Togo mesure l'importance et la gravité des conséquences de tels actes de violence meurtrière commis au mépris de tout respect de la vie humaine et de la dignité.

Combattre ensemble le terrorisme international dans toutes ses manifestations et, surtout, partout où cela s'avère nécessaire, est une tâche prioritaire pour la communauté internationale tout entière, car nul n'est à l'abri de ce fléau. Ce combat ne saurait être perçu comme un affrontement entre civilisations, cultures ou religions. Identifier les vraies causes de ce fléau et rechercher les solutions appropriées pour le combattre constituent le défi que nous devons nous efforcer de relever.

Dans cette optique, il importe de tout mettre en oeuvre en vue de la plus grande participation possible des États à l'application rigoureuse des 12 conventions internationales traitant des aspects spécifiques du terrorisme et d'accélérer les négociations relatives à la convention générale sur le terrorisme international.

De même, il est impératif que tous les États coopèrent étroitement avec le mécanisme mis en place par le Conseil de sécurité, en vertu de sa résolution 1373 (2001), en vue d'une lutte efficace et coordonnée

contre ce fléau. Mon pays, déjà, assure sa part de responsabilité dans ce processus.

Mais la coopération en vue de l'éradication de ce fléau devra aussi se renforcer au niveau régional. C'est ainsi qu'aujourd'hui, notre sous-région ouest-africaine peut, à travers les accords quadripartites entre le Ghana, le Togo, le Bénin et le Nigeria, les accords de non-agression et d'assistance mutuelle et le Protocole de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) relatif au Mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité, se féliciter d'avoir réussi à mettre en place des structures fonctionnelles de lutte contre le terrorisme.

Avant de poursuivre mon propos, je voudrais joindre ma voix à celles des orateurs qui m'ont précédé pour adresser à M. Han, au nom de ma délégation et en mon nom propre, mes chaleureuses félicitations pour son élection à la présidence de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale. Je demeure persuadé que grâce à son expérience et à ses talents de diplomate confirmé, les travaux de cette session connaîtront un succès certain.

Je voudrais également adresser mes chaleureuses félicitations à son illustre prédécesseur, M. Harri Holkeri, qui a su diriger avec efficacité les travaux de la cinquante-cinquième session.

Qu'il me soit enfin permis, en cette occasion, de rendre un hommage mérité à M. Kofi Annan. Grâce à sa compétence et à sa perspicacité, notre Organisation a retrouvé sa crédibilité et son rôle de premier plan dans la gestion des affaires internationales. Son unanime réélection pour un second mandat ainsi que le prix Nobel de la paix 2001, qui lui a été décerné en même temps qu'à l'Organisation des Nations Unies, témoignent de la grande confiance que toute la communauté internationale place en lui.

Il ne saurait y avoir de progrès économique et de développement durable que dans un environnement de paix, de sécurité et de stabilité. Le Togo a toujours fait de la recherche de la paix, de la stabilité et de la solidarité entre les nations le fondement de sa politique extérieure.

Dès son accession au pouvoir, le Président de la République, S. E. Gnassingbé Eyadema, s'est attelé à la consolidation de la paix, qui requiert la participation de tous les citoyens à la vie politique et la construction d'un véritable état de droit dans lequel chacun devra apporter son génie et ses talents à l'édification d'une nation prospère.

Déjà, vers les années 80, le Président de la République avait amorcé la démocratisation de la vie politique au Togo. Comme toute entreprise humaine, la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance et la consolidation de l'état de droit font partie d'un processus nécessairement perfectible et évolutif qui s'inscrit dans le temps et dans l'espace.

Aujourd'hui, avec l'appui et le concours multiformes de nos partenaires extérieurs, ce processus suit son cours et marque des progrès sensibles et réels. C'est ici le lieu d'exprimer nos vifs remerciements à tous nos partenaires internationaux qui nous soutiennent dans notre ambition de poursuivre et de faire aboutir les réformes politiques indispensables à la consolidation de la démocratie et de l'état de droit au Togo.

L'organisation d'élections législatives anticipées, en mars 2002, vise à concrétiser davantage cette ambition. À cet égard, nous savons gré à l'Organisation des Nations Unies d'avoir récemment dépêché au Togo une mission d'évaluation chargée de formuler des recommandations dans la perspective de ces consultations électorales. Les prochaines élections législatives tant attendues, ainsi que la bonne tenue du scrutin contribueront, sans nul doute, à relancer l'économie de notre pays.

Tant il est vrai que les progrès enregistrés dans la poursuite de tout processus de démocratisation et de construction de l'état de droit ne peuvent être sauvegardés s'ils ne s'accompagnent pas d'une amélioration sensible des conditions de vie des populations concernées. En d'autres termes, les avancées dans la promotion des droits civils et politiques et des libertés fondamentales doivent nécessairement être soutenues par la jouissance effective des droits économiques et sociaux, pour se pérenniser.

Dans un tel contexte, il y a lieu de s'étonner du maintien injustifié des sanctions économiques imposées au Togo par nos principaux partenaires de développement depuis près de 10 ans. Qu'a donc fait mon pays pour subir un tel sort? Qu'a donc fait la population togolaise pour souffrir dans son quotidien? Pourquoi cette politique de deux poids deux mesures? Devrions-nous voir dans le traitement ainsi fait au

Togo une illustration concrète des vues du célèbre auteur français Jean de la Fontaine : « Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir »?

Le peuple togolais ne s'explique toujours pas pourquoi le Togo, qui a été l'un des premiers pays en Afrique à s'être engagé dans la voie de la démocratisation et des réformes politiques et qui, en toute objectivité, a réalisé des progrès dans ce domaine, continue de subir une telle injustice. Aussi voudrais-je, au nom du Gouvernement et du peuple togolais, renouveler un appel pressant à la normalisation de nos relations de coopération avec nos partenaires de développement.

La paix, la sécurité et la stabilité en Afrique demeurent toujours au coeur de nos préoccupations. Il est heureux de noter que, ces derniers temps, des progrès significatifs ont été enregistrés sur le continent, en ce qui concerne par exemple le règlement des conflits. J'en veux pour preuve la cessation du conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée, ou encore le retour progressif à la vie constitutionnelle normale aux Comores, en dépit des soubresauts de ces derniers jours. Tout cela a été rendu possible grâce aux efforts de l'Organisation de l'unité africaine, de l'Organisation internationale de la francophonie et de la Ligue des États arabes. Ce sont là des lueurs d'espoir et des signes de soulagement.

Toutefois, beaucoup reste encore à faire pour parvenir à une paix et à une sécurité durables dans certaines parties du continent, notamment dans la région du fleuve Mano, dans la corne de l'Afrique, dans la région des Grands Lacs et en Angola.

Au Moyen-Orient, la grave crise perdure. La violence ne peut qu'engendrer rancoeurs et ressentiments et perpétuer la violence. Le cycle infernal de la violence que connaît la région depuis plus d'un an déjà, en particulier dans les territoires palestiniens occupés, n'a pas été sans conséquences sur la poursuite des négociations en vue d'un règlement juste, définitif et global de la question de Palestine qui se trouve au coeur du conflit.

Il importe par conséquent que les parties au conflit fassent davantage preuve de la volonté politique nécessaire dans l'application des accords convenus et oeuvrent à la conclusion d'autres arrangements, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. À cet égard, le Togo se félicite du développement positif enregistré ces derniers temps en ce qui concerne l'évolution de la position de certains États Membres à propos de la création d'un État palestinien.

Alors que l'humanité est entrée de plain-pied dans le XXIe siècle, la situation économique et sociale dans les pays en développement demeure préoccupante. En Afrique subsaharienne et dans les pays les moins avancés notamment, l'on assiste à une détérioration continue des conditions de vie et à une marginalisation sans précédent de ces pays, situation qui ne peut qu'accentuer la misère et l'extrême pauvreté.

Le fardeau de la dette, la baisse des recettes d'exportation et l'insuffisance des ressources consacrées au développement ont largement contribué à accroître la dégradation des conditions socioéconomiques. Il faut peut-être consacrer davantage de ressources à ces secteurs. À ces difficultés insurmontables sont venus s'ajouter la pandémie du sida et le paludisme.

L'Afrique, qui déjà s'organise et se prend en charge, attend de la communauté internationale une concrétisation des engagements pris lors du Sommet du Millénaire. Dans cette perspective, il est à souhaiter que les grands rendez-vous qui marqueront l'année 2002, à savoir la Conférence internationale sur le financement du développement et le Sommet mondial pour le développement durable, constitueront des occasions propices qui permettront de prendre des mesures adéquates susceptibles de contribuer véritablement à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté. Il est également à souhaiter qu'un appui concret et substantiel soit apporté à l'Afrique dans la mise en oeuvre de son plan de développement contenu dans le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

En ce début de millénaire, marqué par de profonds changements dans le monde, l'Organisation des Nations Unies demeure incontestablement le centre de nouveaux espoirs et attentes de l'humanité. Plus que jamais, elle se révèle le cadre approprié où, ensemble, nous pouvons et devons nous employer à relever les nombreux et complexes défis auxquels l'humanité se trouve confrontée dans un contexte de mondialisation de plus en plus irrésistible.

Tout en continuant d'oeuvrer à la préservation de la paix et de la sécurité, de promouvoir le développement économique durable et de nous efforcer d'éradiquer les grandes pandémies, il nous faudra nous

attaquer à la pauvreté, à l'injustice, à l'égoïsme et à l'exclusion qui, me semble-t-il, demeurent les sources de tant de problèmes qui se traduisent souvent par des actes de violence, le terrorisme et les conflits armés. Ainsi, et ainsi seulement, nous parviendrons à instaurer un nouvel ordre international plus juste, plus solidaire et plus humain.

M. Gatti (Saint-Marin) (*parle en italien*) (*texte anglais fourni par la délégation*) : Au nom du Gouvernement de la République de Saint-Marin, je voudrais féliciter M. Han Seung-soo de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session et remercier son prédécesseur de sa précieuse contribution.

Je tiens également à féliciter le Secrétaire général de sa récente réélection à un second mandat. Mon pays a grandement apprécié, au cours des cinq dernières années, son efficacité, son charisme et ses remarquables qualités de diplomate.

La République de Saint-Marin se réjouit sincèrement et félicite l'ONU et son Secrétaire général du prix Nobel de la paix qui leur a été décerné en reconnaissance de l'attachement constant de cette Organisation à la paix et de son rôle irremplaçable, ainsi que des remarquables qualités de diplomate et du dévouement à sa mission qui caractérisent depuis toujours le travail fructueux de son Secrétaire général.

Comme on peut le comprendre, l'Assemblée générale examine et se demande en ce moment comment et pourquoi le monde a pu si radicalement changer en quelques heures seulement et comment le processus de civilisation de la communauté internationale a pu se trouver attaqué avec tant de férocité. Nous sommes réunis au sein de la plus importante des instances internationales pour définir le rôle que doit jouer chaque pays, séparément et sur le plan multilatéral, et envisager comment chacun d'entre nous peut relever ce défi effrayant et insidieux. Nos débats devront également porter sur la façon d'adapter nos systèmes juridiques nationaux afin de mieux soutenir une lutte résolue contre toute forme de terrorisme international, de renforcer nos systèmes de défense et de promouvoir une culture commune de solidarité et une condamnation énergique de toute violation des droits de l'homme et de la coexistence civile, qu'il est crucial de respecter et défendre.

Toutefois, en cette heure particulièrement difficile où la vague de haine et de violence semble inexorable, la communauté internationale adresse un signal plein d'espoir par sa ferme détermination de ne pas plier devant ceux qui, de façon occulte, s'efforcent de répandre la terreur et le désordre par tous les moyens possibles. Les pays, grands ou petits, ont uni leurs forces pour combattre le terrorisme et ont exprimé leur entière solidarité avec les États-Unis, exemple éminent de démocratie et de liberté. Aux États-Unis et aux familles des victimes, je tiens à exprimer ici toute ma sympathie et mes condoléances.

Presque tous les pays ont ressenti l'attaque dont ont été victimes les États-Unis comme une attaque dirigée contre eux-mêmes. Cela explique pourquoi, face à ces tragédies, de nombreux petits pays, eux aussi, comme la République que je représente aujourd'hui, ne peuvent rester neutres en se contentant d'offrir leur solidarité ou de faire des déclarations de principes. Chacun d'entre nous est appelé à apporter une contribution résolue et opportune, si petite soit-elle, au combat contre le terrorisme, que mon pays a toujours condamné dans toutes les instances internationales comme la principale menace à la paix.

C'est dans cet esprit que Saint-Marin a immédiatement exprimé son intention de collaborer avec les États-Unis d'Amérique et de respecter intégralement les résolutions du Conseil de sécurité, en particulier les résolutions 1333 (2000) du 19 décembre 2000 et 1373 (2001) du 28 septembre 2001. Cette décision a été motivée non seulement par le fait que notre République est Membre de cette Organisation depuis près de 10 ans, mais surtout par sa vocation inhérente à promouvoir la paix et le respect des droits de l'homme, dans la conviction, mûrie sur plus de 1700 ans de paix et de liberté, que tout effort dans ce sens permet d'instaurer et de maintenir la coexistence et un respect mutuel entre les nations.

La République de Saint-Marin n'épargnera aucun effort dans la lutte mondiale contre le terrorisme, comme elle l'a déjà fait pour prévenir et combattre le blanchiment de l'argent. À cette fin, elle a adopté les instruments législatifs nécessaires et des mesures nationales efficaces, et participé activement aux travaux menés dans ce domaine par de grandes organisations internationales, comme le Fonds monétaire international, le Conseil de l'Europe et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Mon pays a réussi à incorporer à sa législation, de nombreuses dispositions internationales destinées à combattre le terrorisme et il entend ratifier le plus rapidement possible les instruments qui ne font pas encore partie de son système juridique. De fait, Saint-Marin est bien conscient de l'importance et de l'efficacité du droit international, qui est expressément conçu pour promouvoir la coopération dans ce domaine. À cet égard, la proposition présentée par l'Inde concernant une convention globale contre le terrorisme doit être prise en considération et, aujourd'hui plus que jamais, cette question particulièrement brûlante mérite toute notre attention.

En ce début de siècle, l'humanité ne peut pas et ne doit pas reculer. Ce serait extrêmement dangereux, car cela remettrait en question les acquis de la civilisation que l'humanité a obtenus au prix d'un labeur si acharné. Tous les esprits libres doivent faire de leur mieux pour éviter cette défaite potentielle et s'engager sur la voie de la solidarité, de la coopération et de l'entente mutuelle.

Je voudrais aussi transmettre l'espoir exprimé par le Gouvernement de Saint-Marin et de grands organes institutionnels de voir s'intensifier l'action de l'ONU, dans la conviction qu'un rôle plus actif de l'Organisation est nécessaire pour faire face aux nombreux défis internationaux qui, abstraction faite des circonstances exceptionnelles d'aujourd'hui, sont encore au premier rang de l'ordre du jour politique mondial.

À cette occasion, je me sens tenu de féliciter le Secrétaire général et le Président de l'Assemblée générale d'avoir appliqué, avec beaucoup de détermination et de courage, un programme de réformes majeures destinées à renforcer l'ONU, dans la conviction que seul un processus de modernisation continue permettra à l'Organisation de travailler efficacement et de ne pas prendre de retard sur les événements.

À cet égard, Saint-Marin a souligné à maintes reprises la nécessité de réformer le Conseil de sécurité de façon à lui permettre de mieux refléter le nouvel ordre mondial et, par là, de gagner en représentativité, en démocratie et en transparence. Ceci est réalisable, à notre avis, grâce à une simple augmentation du nombre des membres non permanents. En outre, Saint-Marin espère que le droit de veto pourra être graduellement limité, puis finalement éliminé. De fait, mon pays est convaincu que le recours à ce droit, ou la simple menace de ce recours, représentent encore un obstacle majeur au bon fonctionnement de l'Organisation.

Le processus actuel de redynamisation de l'Assemblée générale est tout aussi important. Les progrès déjà enregistrés au niveau de l'efficacité devraient à notre avis permettre à l'Assemblée générale de retrouver sa place de principal organe représentatif et de prise de décisions à l'ONU. Mon pays espère que le Groupe de travail spécial, ouvert à tous les États Membres, poursuivra ce processus de redynamisation.

Étant donné le rôle central que joue l'ONU dans la promotion de la paix et de la sécurité internationales, la République de Saint-Marin estime que cette Organisation reste le meilleur cadre de négociation dont dispose la communauté des nations. Mon pays a suivi avec attention, outre les efforts du Conseil de sécurité face aux derniers événements, ceux qu'il déploie en permanence pour régler les conflits qui sévissent en Afrique. Aujourd'hui plus que jamais, nous pensons que l'application immédiate des décisions de cet organe est déterminante pour rétablir la paix dans une zone déjà frappée par la pauvreté, les épidémies et le sous-développement.

Saint-Marin est, d'autre part, gravement préoccupé par l'escalade de la violence et des hostilités au Moyen-Orient et espère que sur cette terre tourmentée et contestée, le dialogue et les négociations, conditions *sine qua non* d'une réconciliation mondiale tant attendue, pourront reprendre.

Sur la toile de fond internationale, le phénomène de la mondialisation mérite une attention particulière. Je ne me réfère pas exclusivement aux implications économiques et commerciales, bien qu'elles en soient les éléments les plus tangibles.

L'extension des marchés et l'abolition progressive des barrières douanières ont incontestablement contribué à exporter des emplois et, en fin de compte, à créer un bien-être économique. D'un autre côté, en revanche, le fossé entre les conditions et le niveau de vie des pays industrialisés et ceux des pays en développement et des pays les moins avancés, qui portent le fardeau d'une dette extérieure énorme, s'est creusé de façon spectaculaire. Ce fossé doit être immédiatement comblé afin de garantir la mondialisation des chances en même temps que la mondialisation des marchés.

Nous avons été témoins des manifestations anti-mondialisation à Seattle, Prague et, plus récemment, à Gênes. Paradoxalement, tant les participants aux sommets que les manifestants luttaient pour les mêmes objectifs : l'élimination de la pauvreté, l'allégement du fardeau de la dette pour les pays en développement, et une protection de l'environnement renforcée. Je pense que l'existence d'objectifs communs est un premier pas vers un échange d'opinions ouvert et constructif.

La République de Saint-Marin considère aussi que l'élimination de la pauvreté est l'un des défis majeurs qui se posent à la communauté internationale dans l'avenir immédiat. Les projets mis en oeuvre à l'avenir devront aborder non seulement le manque d'accès aux biens de consommation, mais aussi le manque d'éducation, de liberté et de participation au processus de décision. Dans ce contexte élargi, la pauvreté est un obstacle insurmontable à la pleine jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Les données récemment publiées font la terrible révélation que plus de 1,5 milliard de personnes vivent avec moins de 2 dollars par jour, et qu'au moins les deux tiers d'entre elles sont analphabètes; que 830 millions souffrent de malnutrition grave, et 750 millions sont sans abri et sans accès aux services de santé. De surcroît, comment pouvons-nous ignorer le fait que des centaines de millions d'enfants souffrent de malnutrition, que 30 000 enfants de moins de 5 ans meurent chaque jour et que plus de 500 millions d'entre eux vivent avec moins d'un dollar par jour?

Consciente de la situation dramatique de nombreux pays en développement, la République de Saint-Marin a pleinement soutenu les initiatives parrainées par les pays créanciers et les institutions financières internationales pour réduire ou effacer la dette extérieure des pays très endettés. Bien que cela ne soit pas suffisant pour atténuer les problèmes de la pauvreté ou pour mettre un terme au cercle vicieux de la misère, ces initiatives reflètent la volonté tant des pays créanciers que des pays débiteurs de trouver ensemble une solution au fléau de la pauvreté, et de partager les responsabilités.

Il n'est pas utopique de penser que, si l'on traite et si l'on résout les problèmes de la faim, de la pauvreté et des écarts disproportionnés dans les domaines social, économique et culturel entre une minorité qui vit dans le Nord, et une majorité écrasante, pauvre et désespérée, qui vit dans le Sud, le terrorisme sera aussi éliminé dans un avenir proche. Sans conteste, la pauvreté et l'extrémisme idéologique servent de terrain fertile au terrorisme, avec son potentiel de destruction et le prix à payer en vies humaines.

Une fois de plus, le Saint Père a justement appelé tous les États et tous les peuples à une lutte pour la justice, puisque c'est le seul moyen d'affirmer la prééminence du droit pour la communauté internationale. Au cours de sa longue et glorieuse histoire de pays libre, Saint-Marin a toujours pleinement partagé cet idéal.

Animé par ces sentiments et déterminé à continuer de soutenir une détente internationale progressive, au profit tant des nations que des individus, je réaffirme l'espoir de la République de Saint-Marin que la communauté internationale, grâce à la compétence reconnue du système des Nations Unies, sera capable de donner une nouvelle impulsion aux principes de dialogue et de coopération sur lesquels elle repose.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à M. Win Aung, Ministre des affaires étrangères du Myanmar.

M. Aung (Myanmar) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation de l'Union du Myanmar, je voudrais présenter nos plus chaleureuses félicitations à M. Han Seung-soo pour son accession fort méritée à la présidence de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale. Son élection à cette haute fonction reflète la confiance que portent tous les États Membres à ses compétences en tant que diplomate et à ses qualités de direction, et à sa capacité de conduire nos délibérations vers une conclusion fructueuse. C'est aussi un hommage rendu à son pays, la République de Corée, qui est en première ligne de nos efforts communs pour réaliser les objectifs de notre Organisation. Dans l'exercice de ses lourdes responsabilités, je souhaiterais l'assurer de notre total soutien et de notre coopération.

Je voudrais aussi exprimer notre profonde reconnaissance à son prédécesseur, M. Harri Holkeri, de la Finlande, pour sa direction compétente et sa précieuse contribution au cours de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale.

Je souhaiterais aussi saisir cette occasion pour féliciter notre Secrétaire général de sa réélection à la tête de notre Organisation avec un second mandat. Je voudrais également lui rendre hommage pour ses efforts inlassables et ses initiatives visionnaires en vue de renforcer l'ONU. L'attribution du prix Nobel de la paix à notre Secrétaire général, et à l'Organisation en constitue une reconnaissance bien méritée.

La communauté internationale a été fortement bouleversée par les atroces attaques terroristes qui ont eu lieu récemment aux États-Unis d'Amérique. Nous sommes profondément attristés par la perte considérable en vies humaines et en biens matériels. Nous nous joignons à la communauté internationale pour présenter nos sincères condoléances au peuple des États-Unis en général et aux familles affligées en particulier. Quel que soit le lieu, et quelles que soient les personnes qui les commettent, les actes de terrorisme, quels qu'en soient les formes ou les circonstances, sont injustifiables. En tant que nation qui a subi l'amère expérience du terrorisme, tant sur son propre territoire que contre ses avions et ses services diplomatiques à l'étranger, le Myanmar se prononce contre le terrorisme dans toutes ses formes et ses manifestations.

Les problèmes que pose la lutte contre le terrorisme sont à la fois difficiles et complexes. En conséquence, il est essentiel que la communauté internationale se rassemble sous l'égide de l'ONU pour surmonter cet énorme défi.

À cet égard, je félicite le Secrétaire général d'avoir organisé une séance de signature au siège de l'ONU du 10 au 16 novembre 2001. Le Myanmar est déjà partie à 4 des 12 conventions sur le terrorisme, et le 12 novembre nous avons signé la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme, et nous avons adhéré à la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif.

À la suite de la crise économique de 1997, les pays d'Asie s'efforcent de retrouver la voie d'une croissance soutenue. Mais le ralentissement actuel caractérisant les principales économies du monde menace tout progrès déjà réalisé par ses pays. Vu que ces économies sont toujours engagées dans des réformes structurelles destinées à soutenir la reprise économique, elles sont confrontées à un environnement économique et commercial international qui n'est pas très encourageant.

Cette situation créée des difficultés, notamment pour de nombreux pays en développement et économies en transition. Les prix des marchandises sont en baisse en raison de la faiblesse de la demande mondiale. Les conditions de financement externe se détériorent également. Des facteurs tels que l'endettement, l'aide publique au développement en déclin et des faibles niveaux d'investissements nationaux et étrangers, continuent de saper les programmes des États les plus vulnérables. C'est dans ce contexte défavorable que le Myanmar s'efforce de réaliser son développement économique.

Il existe également des obstacles à nos efforts destinés à promouvoir le bien-être de notre peuple, tels que le refus d'aide publique au développement et l'application de mesures économiques unilatérales et coercitives. Mais nous sommes résolus à tout faire pour réaliser nos objectifs en comptant sur nos ressources nationales et nos ressources nationales et en utilisant au maximum nos avantages comparatifs. Nos efforts nationaux soutenus en matière de développement nous ont permis d'atteindre une croissance annuelle moyenne d'environ 8,4 % durant le dernier plan quinquennal, engendrant ainsi une augmentation substantielle du revenu par habitant et de meilleures conditions de vie pour la population.

Dans leurs efforts respectifs visant à réaliser le développement économique et le progrès social, les pays en développement continuent de faire face à des défis considérables. Le poids de la dette, la diminution de l'aide publique au développement, le manque d'accès aux marchés et aux technologies, et la diminution des investissements étrangers directs sont toujours présents. Les Nations Unies doivent jouer un rôle central en aidant ces pays à se prendre en charge.

À cet égard, nous reconnaissons le rôle important des fonds et programmes des Nations Unies dans la coopération internationale pour le développement. Mais ce rôle important ne doit pas être entravé par des pratiques non conformes aux principes de fonctionnement de ces fonds et programmes. Par ailleurs, ils ne doivent pas servir de tribune pour exercer des pressions sur un pays qui a besoin d'une coopération internationale dans ses efforts de développement et la mérite.

Tout en reconnaissant le rôle des divers fonds et programmes, nous apprécions particulièrement le rôle important du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Dans les activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement, le PNUD sert d'instrument principal dans la mise en place de capacités dans les pays en développement. Le Myanmar regrette que le PNUD ne soit pas autorisé à avoir un programme du Myanmar. Bien que le PNUD continue ses activités utiles au Myanmar, il n'est pas autorisé à promouvoir la mise en place de capacités pour des raisons autres que celles pour lesquelles le PNUD a été créé.

Dans le contexte actuel d'un environnement économique et commercial extrêmement difficile, le déni du droit au développement à un pays qui a besoin de la coopération internationale est une erreur qui doit être corrigée.

La pandémie du VIH /sida constitue un grave défi pour la communauté internationale. La réaction de la communauté internationale et les efforts réalisés aux plans national, régional et international pour faire face à cette menace mondiale, sont tout à fait encourageants. Mais le véritable défi pour nous est le niveau élevé de ressources nécessaires pour lutter efficacement contre cette maladie. Il est donc tout à fait important qu'un fonds mondial pour la lutte contre le VIH/sida et pour la santé ait été créé. Avec la détermination et la volonté déjà illustrées à travers les efforts actuels et soutenues par des ressources suffisantes, nous sommes convaincus que nous gagnerons à terme cette guerre contre le VIH/sida. Le Myanmar reconnaît à sa juste valeur la nature et la gravité du problème du VIH/sida, prend les mesures nécessaires au plan national et renforce sa coopération à l'échelle régionale et internationale.

Je voudrais saisir cette occasion pour informer l'Assemblée de la situation politique dans notre pays. Comme l'Assemblée le sait, le Myanmar est en train de mettre en place une démocratie multipartite fondée sur une économie saine. Toutes les mesures que nous avons prises visent à réaliser cet objectif précis. C'est la voie que nous continuerons de suivre résolument jusqu'à son aboutissement logique, à savoir l'instauration de la démocratie. Nous avons tiré les leçons d'expériences amères et appris des autres pays ayant vécu une situation similaire, et nous faisons tout pour que la transition vers un nouveau système se fasse de façon pacifique, ordonnée et efficace, et que les fondements que nous nous efforçons de mettre en place soient solides.

Nous prenons également des mesures effectives en matière de réconciliation nationale. Nous avons conclu des accords avec 17 des 18 groupes armés, qui sont à présent associés au Gouvernement dans les efforts de développement national. De même, nous nous efforçons également de réaliser la réconciliation nationale avec les partis politiques. À ce propos, je voudrais souligner ce que le Secrétaire général a dit à juste titre dans son rapport. Nos efforts de réconciliation nationale sont endogènes et notre objectif de réaliser une société pacifique et démocratique ne peut se faire que par l'action du peuple du Myanmar.

Le Myanmar continue de travailler sans relâche pour combattre le fléau des stupéfiants. Nous avons fait des progrès considérables dans l'élimination de l'opium et de l'héroïne. Les dernières statistiques montrent que la production d'opium a diminué de 38 %. Pour réaliser cet objectif, nous avons traité le problème de façon globale. Nous avons renforcé notre législation ainsi que nos capacités d'application des lois; et nous avons combiné ces mesures avec un programme de développement, en vue de trouver d'autres moyens de subsistance aux personnes vivant dans des zones éloignées pour qu'elles n'aient pas à recourir à la culture de l'opium.

Tout en prenant des mesures efficaces contre la culture, la production et le trafic du pavot, nous agissons également contre le danger des stimulants de type amphétamines, qui sont relativement nouveaux mais tout aussi dangereux. En raison de leur disponibilité et de leur prix abordable, l'utilisation généralisée de ces stimulants chez les jeunes a conduit à une situation alarmante dans notre sous-région. Cette situation exige de nouveaux efforts au plan national et une coopération accrue au niveau sous-régional.

Pour renforcer la coopération au plan régional, les ministres du Myanmar, de la Chine, de la Thaïlande et du Laos se sont rencontrés à Beijing au mois d'août et se sont mis d'accord en vue d'une coopération plus étroite face à ce problème. Nos efforts ont permis de réaliser des résultats tangibles : la saisie de drogues et l'arrestation des trafiquants.

Le Myanmar comprend tout à fait l'importance et l'urgence de combattre ce fléau qui affecte l'humanité. Nous nous sommes fermement engagés au niveau

politique le plus élevé et sommes décidés à traduire ces engagements en mesures pratiques et effectives dans les délais fixés.

Je voudrais informer l'Assemblée que nous avons également renforcé notre coopération avec le système des Nations Unies. Nous continuons de coopérer avec M. Razali Ismail, l'Envoyé spécial du Secrétaire général, qui a achevé sa cinquième visite dans le pays au mois d'août. Une autre visite à la fin de cette année a également été approuvée. M. Paulo Sergio Pinheiro, Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme, a visité le pays à deux reprises au début de cette année.

Résolu à régler la question du travail forcé, le Myanmar coopère pleinement avec l'Organisation internationale du Travail (OIT). En septembre 2001, une équipe de haut niveau de l'OIT a passé trois semaines au Myanmar pour évaluer de façon objective la mise en oeuvre pratique et les répercussions réelles des mesures législatives, exécutives et administratives qui ont été adoptées par le Gouvernement afin d'éliminer la pratique du travail forcé. Le Gouvernement a offert sa pleine coopération à l'équipe en organisant ses réunions au Myanmar ainsi que les visites qu'elle a faites dans différente régions du pays qu'elle avait sélectionnées dans le cadre de sa mission d'information. Et, chose la plus importante, nous avons donné à l'équipe une liberté absolue et un accès illimité pour lui permettre de mener à bien son mandat.

Je voudrais maintenant faire quelques observations concernant le travail de l'Organisation. L'année dernière, nos chefs d'État et de gouvernement ainsi que nos dirigeants se sont réunis dans la salle de l'Assemblée générale et ont élaboré un plan de campagne pour orienter nos futures actions. Toutes nos activités et toute notre énergie doivent aller dans le sens d'une utilisation judicieuse de ce plan de campagne afin de parvenir à un monde pacifique et développé. La paix et le développement des nations sont les deux objectifs de notre Organisation. Alors que la mondialisation a, dans une large mesure, transformé notre planète en un village, les problèmes auxquels nous nous heurtons pour parvenir à la paix et au développement revêtent une ampleur et une complexité mondiales. Comme nous en sommes profondément conscients, aucun pays ne peut résoudre ces problèmes à lui seul. Ce n'est qu'au moyen d'efforts concertés et de partenariats réels que nous pourrons porter remède à ces problèmes à une échelle mondiale.

Nous estimons que l'ONU, en tant que seule instance universelle dont le mandat a un caractère englobant, doit jouer un rôle central et coordonner nos actions dans le cadre de ces efforts. En même temps, il convient de renforcer et de dynamiser plus avant l'ONU pour qu'elle puisse s'acquitter de sa mission mondiale avec efficacité et diligence. Il faudra pour cela renforcer plus avant ses organes et ses institutions. De notre côté, nous devons également fournir à l'Organisation les ressources et l'appui nécessaires pour qu'elle s'acquitte de son mandat. Il est également essentiel que nous nous acquittions de nos engagements en prenant des mesures concrètes si nous souhaitons que notre Organisation puisse parvenir à édifier un monde de paix connaissant le développement.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et de l'intégration africaine de la République du Bénin, S. E. M. Kolawolé A. Idji.

M. Idji (Bénin) : En prenant la parole à cette prestigieuse tribune, je voudrais tout d'abord m'indigner des conditions inacceptables que nous impose le terrorisme, au cours de cette cinquante-sixième session de l'Assemblée générale de notre Organisation. New York est traditionnellement une ville accueillante et cosmopolite. Et voilà qu'elle est obligée de prendre, et notre Organisation avec elle, à l'occasion de cette cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, des allures de forteresse assiégée.

Nul ne sait ce que programment les terroristes, nul ne sait leurs prochaines victimes. Face à leur entreprise diabolique, nous sommes tous du même côté. Du côté de cette ville meurtrie, du côté du peuple américain et de son gouvernement, du côté de toutes les victimes innocentes, celles de Pennsylvanie, celles de Washington et celles de New York froidement et cruellement abattues en cette journée tragique du 11 septembre 2001. En réitérant ici notre profonde compassion et nos condoléances à toutes les familles éplorées, à leurs pays, à leurs gouvernements, nous réaffirmons en même temps notre condamnation sans appel du terrorisme. Le terrorisme viole les principes de toutes les religions. Il souille toutes les causes, même les plus justes, au nom desquelles il prétend pourtant agir. C'est pourquoi il doit être combattu par nous tous, et sans complaisance aucune.

La prise de conscience universelle suscitée par les événements tragiques du 11 septembre 2001 doit nous amener tous, petits et grands, riches ou pauvres, à nous associer, dans un effort exceptionnel, pour lutter contre ceux qui ont décidé de nous sacrifier, sans jamais prendre notre avis ni sur leur méthode de lutte, ni sur leurs objectifs. Mais il faut également le dire : aussi totalement condamnables que soient les pratiques terroristes, elles ne peuvent être durablement éradiquées que si l'on détruit les terreaux fertiles où poussent les situations qui leur servent de prétextes. Le respect strict des droits de l'homme et des peuples, inscrits en bonne place dans la Charte des Nations Unies, doit aujourd'hui plus que jamais, guider notre pratique politique. Il est urgent que l'Organisation des Nations Unies prenne toute sa place dans les relations internationales, et qu'elle joue pleinement le rôle qui est le sien. La réforme du Conseil de sécurité est, à cet égard, d'une urgente et impérieuse nécessité.

La misère, l'injustice, l'exclusion et la marginalisation finissent toujours par produire le désespoir absolu qui fait fleurir les extrémismes. Et l'on sait comment les extrémistes sacrifient facilement leurs vies et celles des autres. Il est de notre devoir à tous, mais surtout aux plus puissants, parmi nous d'apporter l'appui nécessaire pour éradiquer la misère, la marginalisation, l'exclusion et l'injustice, et d'avoir cela constamment présent à l'esprit dans le combat déterminé qu'il est juste et légitime de livrer contre toutes les formes de terrorisme.

L'actualité tragique que je viens de rappeler aggrave nos inquiétudes et alourdit les responsabilités du Président de l'Assemblée générale. Mais ses talents personnels et son expérience des affaires du monde nous confirment dans la conviction qu'il saura mener à son port le bateau de notre Organisation en ces circonstances particulièrement cruciales. Son pays et le mien ont entamé, depuis longtemps déjà, des relations amicales et fructueuses, et il peut compter sur la collaboration et le soutien de la délégation béninoise en vue de l'aboutissement de sa noble mission.

Je voudrais également rendre un hommage mérité à M. Harri Holkeri, de la Finlande, qui a conduit avec brio l'Organisation des Nations Unies au nouveau Millénaire. Il a assumé avec compétence et rigueur, la présidence de l'Assemblée du Millénaire. Qu'il reçoive ici nos félicitations et notre gratitude!

Mes félicitations vont également à mon frère, M. Kofi Annan, pour sa brillante réélection au poste de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, et pour le prix Nobel de la paix 2001 décerné à lui-même et à l'Organisation qu'il dirige avec compétence et dévouement. L'Organisation des Nations Unies a beaucoup gagné en crédibilité, grâce, en particulier aux efforts de M. Kofi Annan et à l'équipe du Secrétariat. Récompense ne pouvait être plus justifiée, et nous, nous en sommes fiers! En fait, c'est l'Afrique tout entière qui est honorée. Au nom de la délégation béninoise et en mon nom personnel, je voudrais réitérer nos vives et chaleureuses félicitations, et nos encouragements.

Je voudrais saisir l'heureuse occasion que m'offre cette tribune pour adresser à la communauté internationale et à tous ceux qui sont présents ici, en particulier, les remerciements de mon pays, pour leur participation massive à la quatrième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, qui s'est déroulée à Cotonou du 4 au 6 décembre 2000. En effet, la Conférence de Cotonou a connu une participation record avec 106 États représentés, 20 organisations internationales, 51 organisations non gouvernementales, sans compter les universitaires et autres chercheurs curieux de découvrir l'expérience béninoise de la démocratie. Le Bénin a été honoré par la participation effective de trois chefs d'État. Le Secrétaire général de l'ONU et l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement ont tenu à faire personnellement le déplacement sur Cotonou. Nous saluons ici cette disponibilité et cette bienveillance et nous exprimons notre gratitude à tous les partenaires bilatéraux ou multilatéraux, ceux des démocraties nouvelles ou rétablies, comme ceux des démocraties plus anciennes qui ont contribué au financement de l'organisation de cette Conférence.

À en juger par son thème : « Paix, sécurité, démocratie et développement », la Conférence de Cotonou a été une étape importante dans la marche de notre siècle vers la consolidation et l'élargissement de la démocratie. Elle a marqué une avancée remarquable par l'approche prospective et la pertinence du document qui a sanctionné ses travaux, document intitulé « Déclaration de Cotonou ». Cette déclaration énonce des mesures courageuses et hardies devant amener à bâtir et à vivre la démocratie dans la paix et dans la sécurité et le respect des diverses cultures, car il n'y a de démocratie qu'adapté au terreau où elle

s'implante, même si les valeurs de la démocratie sont universelles.

La Conférence de Cotonou a également permis de mesurer combien est réelle la marche de la démocratie en Afrique. Tous les peuples veulent la liberté, mais la capacité institutionnelle et financière de l'instaurer est faible dans bien des cas, notamment dans les pays en développement. C'est pourquoi mon pays souhaite qu'une assistance plus substantielle soit accordée au renforcement des capacités institutionnelles de nos pays, tant il est vrai que la démocratie ne peut fonctionner que si les dirigeants et les populations se sentent concernés au même titre. II s'avère indispensable aussi qu'au niveau du système des Nations Unies, la structure recommandée par la Conférence de Cotonou pour le suivi de la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, soit mise en place en vue d'une meilleure coordination des différentes initiatives et activités entreprises ou envisagées par les agences, par les programmes et par diverses institutions du système des Nations Unies.

En effet, la quatrième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies s'est efforcée de faire ressortir et de mettre en exergue le lien qui existe entre démocratie et développement. La Conférence a clairement indiqué que si la démocratie est une valeur de stabilité, la pauvreté est en revanche un facteur majeur de déstabilisation, une source de conflits et de guerre. Les décisions de la quatrième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, ne doivent pas rester lettre morte. Il faut organiser la coopération et la solidarité entre toutes les démocraties du monde.

Lors du Sommet du Millénaire qui s'est tenu dans cette même salle du 6 au 8 septembre 2000, de grandes décisions ont été arrêtées, au nombre desquelles figurent en bonne place celles concernant les questions du développement et de l'élimination de la pauvreté et des besoins particuliers des pays les moins avancés. La Déclaration du Millénaire dispose au paragraphe 15 de son chapitre III :

> « Nous nous engageons également à prendre en compte les besoins particuliers des pays les moins avancés. À cet égard, nous nous félicitons de la convocation en mai 2001 de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et nous nous efforcerons d'en assurer le succès. » (*A/RES/55/2, par. 15*)

La Conférence s'est effectivement tenue à Bruxelles, du 10 au 20 mai 2001 et a abouti à un programme d'action âprement négocié. Mais nous nous interrogeons toujours. Les pays pauvres connaîtront-ils un jour la prospérité? Arriveront-ils un jour à satisfaire leurs besoins fondamentaux? Comment financeront-ils leur développement? L'aide publique au développement régresse. Les investissements dans les pays pauvres demeurent faibles. Le fardeau de la dette s'alourdit. Alors, que faire?

Il faudrait, pensons-nous, par rapport à la question de la dette, des solutions particulièrement hardies. Pour les pays créanciers, il faut le reconnaître, ces solutions ne sont ni simples, ni faciles. Certains de ces pays ont d'ailleurs déjà pris des mesures exemplaires et courageuses; les autres doivent suivre. Il y va de leurs propres intérêts; il y va de l'intérêt de la paix dans le monde.

Cette demande n'est à notre avis que le symbole de la solidarité et de la responsabilité partagées. C'est pourquoi la délégation béninoise recommande la mise en place urgente d'un mécanisme de suivi efficace et bien visible de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

Dans le cadre de la recherche de la paix et de la promotion de la coopération internationale, beaucoup d'organisations de désarmement et d'autres organismes apparentés ont été créés pour réaffirmer que les questions de paix et de sécurité et les questions de développement sont interdépendantes et indissociables. La création de la Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud répond à ce besoin. Elle vise à protéger les États riverains de l'océan Atlantique dans sa partie méridionale contre les dangers de l'arme nucléaire et à en faire une zone de paix et de renforcement de la coopération pour le développement.

Depuis la troisième réunion ministérielle qui s'est tenue à Brasilia, mon pays s'était offert pour abriter la sixième rencontre prévue pour l'année 2000. Mais, en raison de l'organisation de la quatrième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, cette réunion n'a pu se tenir. Mon pays souhaite la tenue rapide de cette sixième assise. C'est pourquoi je voudrais annoncer ici la disponibilité du Bénin à organiser la sixième Conférence ministérielle des États de la Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud au cours du deuxième semestre de l'année 2003.

Instrument privilégié de la coopération Sud-Sud, la Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud doit jeter à Cotonou des bases nouvelles pour son fonctionnement efficace et régulier dans le nouveau contexte des relations internationales. Vous êtes les bienvenus au Bénin, terre d'échanges et de rencontres, terre de démocratie et de paix.

Cette paix qu'il est plus que jamais temps d'instaurer au Moyen-Orient, en reconnaissant de toute urgence, tous, la nécessité incontournable de l'État palestinien, à côté bien sûr de l'État d'Israël, en paix avec tous ses voisins, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Cette paix dont l'Angola et toute l'Afrique ont soif.

M. Gounaris (Grèce), Vice-Président, assume la présidence.

Nous devons bannir les trafics illicites en tous genres – les trafics de pétrole, de diamants et d'armes. Ces trafics-là suscitent les guerres et les entretiennent. Ces trafiquants-là sont, à vrai dire, de véritables terroristes.

Du 31 août au 8 septembre 2001, la République sud africaine a accueilli à Durban, la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Ce grand forum international, organisé sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, a révélé au grand jour la soif de réhabilitation, de justice, du devoir de mémoire et de reconnaissance, que l'histoire récente de l'humanité a laissée dans le subconscient de certains peuples. Les débats difficiles sur les questions épineuses évoquées à cette occasion traduisent l'ampleur des difficultés d'une entreprise que nous avons pourtant tous ensemble appelée de tous nos voeux.

L'esprit d'ouverture des uns et des autres, et le savoir faire impressionnant du pays hôte, la République sud africaine, et en particulier la disponibilité et le savoir faire de ma soeur, Mme Nkosazana Dlamini-Zuma, nous ont permis de parvenir à deux documents encourageants, le Plan d'Action et la Déclaration de Durban, et qui représentent à nos yeux, l'engagement renouvelé de la communauté internationale de lutter contre les germes du racisme et de la discrimination raciale et de les extirper. Les bases sont jetées, il reste que des actes suivent pour faire des documents de Durban des réalités quotidiennes. Il ne s'agit pas de retourner de vieux couteaux dans les plaies. Il s'agit pour nous tous, ensemble, aujourd'hui, de panser les plaies du passé.

Les événements tragiques que nous vivons encore nous ont contraint à reporter la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le suivi du Sommet mondial pour les enfants. Mon pays souhaite qu'une nouvelle date soit arrêtée au cours de cette session afin de prendre le pouls, 10 ans après le Sommet mondial, de la situation des enfants dans le monde, car beaucoup reste à faire pour améliorer le sort des enfants.

Je voudrais rappeler que mon pays, le Bénin, en ratifiant le 3 août 1990 la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant, est parmi les 22 premiers États au monde ayant exprimé leur consentement à être liés par cet instrument. Le Bénin a également ratifié la Charte Africaine des droits et du bien-être de l'enfant, en 1996. La Constitution de mon pays, en ses articles 12, 13 et 26 garantit l'éducation et assure la protection de la famille, de la mère et de l'enfant. C'est d'ailleurs pour marquer la volonté du Bénin dans ce domaine qu'un Ministère de la famille, de la protection sociale et de la solidarité a été créé pour se consacrer essentiellement à la mise en oeuvre d'une politique hardie et conséquente de protection de la famille, et particulièrement de protection des enfants.

Des résultats encourageants ont été obtenus au niveau national, mais il reste encore tant à faire. Avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, avec le Programme des Nations Unies pour le développement, avec des organisations non gouvernementales admirables comme Terre des Hommes, et plusieurs autres partenaires de bonne volonté, nous accomplissons sur ce terrain un travail admirable. Ceux qui connaissent le Bénin peuvent en témoigner.

Ces efforts conjugués n'ont pas empêché certains milieux mal informés ou mal intentionnés et en mal de sensationnel de monter une affaire dite de l'Etireno, pour faire accroire que le Bénin est un pays esclavagiste et vendeur d'enfants. Mais ni la mauvaise foi, ni la désinformation, ni cette autre forme de terrorisme intellectuel ne nous empêcheront d'avancer sur la voie de la démocratie et de la protection des femmes et des enfants contre les abus réels, dont ils sont victimes dans tous les pays du monde, mais plus particulièrement dans les pays pauvres sous-développés.

La Déclaration du Millénaire avait fait une place spéciale à l'Afrique sous la rubrique « Répondre aux besoins spéciaux de l'Afrique ». Un an après, les pays d'Afrique attendent un début de réalisation des promesses faites. Mais, désormais, les Africains ne se contentent pas d'attendre, prenant en mains leurs propres destins, ils ont eux-mêmes élaboré le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique résulte de la confiance retrouvée des Africains en leurs propres capacités. Il vise à donner aux Africains eux-mêmes l'initiative historique, sans rien renier, bien au contraire, de la coopération internationale. Une importante étape vient ainsi d'être franchie avec la nouvelle initiative commune africaine.

Les Africains peuvent enfin espérer que leur continent cesse d'être le continent de la maladie, de la pauvreté, de la misère et des conflits sanglants, pour que s'établisse enfin un vrai partenariat entre nous et le reste du monde. Notre souhait est que cet espoir se concrétise effectivement.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Timothy Harris, Ministre des affaires étrangères et de l'éducation de Saint-Kitts-et-Nevis.

M. Harris (Saint-Kitts-et-Nevis) (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de présenter à M. Han Seung-soo, au nom de ma délégation et du Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis, nos félicitations les plus sincères à l'occasion de son accession au poste éminent de Président de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale.

Je souhaite aussi féliciter son prédécesseur pour un travail bien fait, surtout dans une période aussi épuisante pour l'ONU. Le succès de l'ONU repose sur le dur labeur de ses Membres, et le Président et son prédécesseur ont tous deux fait preuve de leur attachement au bon fonctionnement de cette institution estimée.

Au cours de la décennie écoulée, les dirigeants du monde ont oeuvré inlassablement dans différentes enceintes à la redéfinition et au règlement des innombrables défis qui caractérisent le soi-disant nouvel ordre. Cela a fait de l'Organisation des Nations Unies un atout majeur, et l'Organisation s'est avérée une plate-forme apte à servir de lieu d'échanges d'idées, de dialogue pratique et de règlement de conflit. Ma délégation se félicite que des progrès marqués ont été enregistrés dans la détermination d'un grand nombre des problèmes essentiels. L'Organisation des Nations Unies mérite d'être saluée, et nous félicitons les États Membres de leur volonté de mettre à profit les ressources diplomatiques et politiques de l'Organisation dans la conduite des relations internationales.

L'engagement de l'Organisation des Nations Unies ces derniers temps est une toile de fond appropriée sur laquelle s'inscrit la décision de proclamer l'année prochaine Année du dialogue entre les civilisations. Ceci vient à point nommé et conforte notre foi dans le dialogue comme élément essentiel de promotion du partenariat et d'une meilleure compréhension entre les gouvernements et entre les peuples.

Le dialogue est le fondement des démocraties solides, des institutions fortes centrées sur le corps civile, des sociétés civiles et du développement humain durable. Le dialogue demeure cet important catalyseur qui fait souvent échouer les guerres et les conflits, et qui permet le consensus et la création d'un climat de confiance dans une atmosphère de respect et de confiance mutuels. Les raisons pour lesquelles le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis appuie cette idée sont tout à fait évidentes.

Dans un certain sens, un nouvel ordre du monde a émergé le 11 septembre 2001, lorsque le terrorisme, sous une forme totalement monstrueuse, a dressé sa tête hideuse dans les villes de Washington et de New York, aux États-Unis d'Amérique, causant la mort de milliers d'innocents. Le dialogue entre les membres de la communauté internationale a rapidement forgé une coalition antiterroriste de pays, définissant ainsi les protagonistes du nouvel ordre qui émergeait. Mon pays se tient résolument aux cotés de cette coalition, notamment pour la mise en oeuvre de stratégies généralement agréées visant à contenir le terrorisme. Malgré les horribles attaques du 11 septembre et les actes de bioterrorisme qui ont suivi, la vie continue en tenant compte de la nouvelle réalité.

La Conférence internationale sur le financement du développement qui aura lieu l'année prochaine à Monterrey, au Mexique, et réunira les gouvernements, sera peut-être un autre exemple où le dialogue montrera qu'il est utile pour promouvoir la sécurité humaine. Saint-Kitts-et-Nevis considère que c'est une occasion importante de promouvoir les intérêts de

toutes les nations. Mais nous espérons tout particulièrement que cette conférence répondra aux aspirations, et permettra de mieux évaluer les besoins, les points faibles et la situation particulière qui caractérisent les faibles économies des petits pays insulaires en développement.

Le Premier Ministre de mon pays a, à maintes reprises, exhorté la communauté internationale à adopter un point de vue plus objectif sur la situation particulière des faibles économies vulnérables. Il ne s'agit pas d'un appel à la charité internationale, mais d'un message pour promouvoir le type de réalisme qui permet de concevoir un engagement similaire au Plan Marshall pour revitaliser les faibles économies vulnérables afin qu'elles puissent participer efficacement à l'économie mondialisée.

Le dialogue joue un rôle important dans la construction de démocraties réellement participatives. Mais la démocratie entre les nations est aussi cruciale que la démocratie au sein des nations. Lorsque les peuples au service desquels nous travaillons ont le sentiment que nos actes de dirigeants ne reflètent pas leurs rêves, leurs objectifs et leurs aspirations, ils peuvent utiliser leurs droits démocratiques pour instituer des changements. En conséquence, nous avons le devoir de donner une voix forte à leurs espoirs silencieux, mais légitimes. Nous devons accorder plus d'importance aux espoirs et aux attentes de notre peuple afin de légitimer les concepts de démocratie représentative.

C'est dans ce contexte que j'invite instamment cet organe à redoubler d'efforts pour trouver une solution à la regrettable impasse dans laquelle se trouvent les relations entre le peuple chinois de part et d'autre du détroit de Taiwan. Mon gouvernement demeure convaincu que les deux rives du détroit de Taiwan devraient s'engager pleinement dans un processus pacifique et non coercitif sans conditions préalables, qui empêchent de se concentrer pleinement. Cela déboucherait sur la résolution positive de ce qui semble être un contentieux extrêmement grave. Dans le même temps, nous encourageons l'Organisation des Nations Unies à être vigilante et à se tenir prête à apporter une assistance dès que possible et là où cela sera nécessaire. Avant le règlement pacifique de ce différend, il est impératif de mettre en place un dispositif qui permettrait à la communauté internationale de tirer pleinement avantage de l'expertise confirmée, du savoir-faire technique et des compétences des 23 millions de citoyens de la République de Chine à Taiwan.

Nous appelons l'Organisation des Nations Unies à aider à résoudre la question de l'inclusion intégrale de Cuba dans les affaires de l'hémisphère occidental. De même, alors que nous célébrons l'Année pour le dialogue entre les civilisations, nous exhortons le peuple cubain à relever le défi d'assurer sa pleine participation au sein de la communauté des nations.

La démocratie participative entre les nations doit être érigée sur les piliers jumeaux que sont le respect et la confiance mutuels. Mais la confiance s'évanouit face à des actions unilatérales comme les menaces lancées par les pays de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) d'inscrire sur une liste noire et de sanctionner certains États souverains des Caraïbes, suite à la mauvaise interprétation par les pays de l'OCDE de certaines initiatives fiscales prises par ces États pour étayer leur développement économique durable.

Alors que nous célébrons l'Année pour le dialogue entre les civilisations, nous exhortons les États Membres à résister aux sirènes du paternalisme national et aux actions unilatérales pour régler les problèmes. S'agissant d'une question aussi cruciale pour l'avenir économique des pays des Caraïbes, il est inconcevable que l'on tire des conclusions et prenne des décisions sans faire aux pays visés par ces accusations cinglantes la courtoisie d'engager un dialogue avec eux. Néanmoins, la sagesse a récemment prévalu et, dans un esprit de dialogue et de partenariat, des progrès significatifs ont été réalisés sous forme d'un accord de compromis. La Communauté des Caraïbes salue cet accord sur les initiatives fiscales offshore, qu'elle considère comme un pas dans la bonne direction. Telle est la puissance du dialogue entre les civilisations.

Nous imaginons que les mécanismes de la mondialisation, s'ils pouvaient être appliqués de façon équitable et au moment opportun, peuvent être productifs, inclusifs et améliorer des vies. Il convient de souligner que, bien que des petits États puissent nourrir certaines appréhensions à propos de la mondialisation, et cela est légitime, nous ne nous y opposons pas. Au contraire, nous saluons les possibilités ainsi offertes de démarginaliser nos citoyens afin qu'ils puissent être véritablement concurrentiels sur les marchés mondiaux, conscients

que la démarginalisation et la capacité d'être concurrentiel exigent des ensembles d'outils appropriés, des ressources universitaires et des outils matériels. Pour que les petits États puissent pleinement bénéficier du nouvel ordre économique, l'ordre du jour mondial doit s'humaniser et devenir suffisamment attentif aux besoins pour faciliter un accès équitable et peu onéreux aux technologies modernes – en d'autres termes, à la technologie appropriée et capable de satisfaire les besoins fondamentaux des communautés pauvres et des petits États.

Sans une approche réaliste et holistique de l'examen des conditions sociales et économiques qui prévalent dans les petits États, il n'est pas impossible que ces petits États se disloquent alors qu'ils tentent d'être présents sur les marchés mondiaux. En tant qu'États Membres responsables, nous sommes véritablement obligés d'oeuvrer à l'amélioration de l'existence des groupes privés de tout droit. C'est, j'en suis sûr, la raison de notre présence ici aujourd'hui. En conséquence, nous devons continuer de corriger ce chapitre important du développement de la sécurité humaine. Nous devons également rester conscients qu'en tant que membres du village mondial, il convient que nous dissipions les anciens soupçons et que nous adhérions aux nouveaux partenariats, au dialogue et à la diversité, autant d'ingrédients nécessaires à notre interdépendance.

Partenariat et compréhension seront au centre de nos efforts pour régler des problèmes communs comme le trafic des stupéfiants et la pandémie du VIH/sida. La session extraordinaire consacrée au VIH/sida est arrivée à un moment critique, et nous prions instamment les États Membres d'appuyer les décisions qui y ont été prises. Dans les petits États, comme Saint-Kitts-et-Nevis, la pandémie du VIH/sida représente l'un des défis les plus dévastateurs pour le développement de la sécurité humaine, parce qu'une telle maladie menace de défaire la trame délicatement tressée de l'équilibre entre la croissance sociale et le potentiel économique.

Notre peuple est gravement menacé, et la perspective de perdre du fait de cette maladie des décennies de développement et des individus de talent est absolument réelle. En plus de perdre leur jeunesse et leurs citoyens les plus productifs, on attend des pays qu'ils réaffectent des montants importants de leurs pourtant maigres ressources, en les retirant aux programmes de développement essentiels pour fournir des soins et des traitements coûteux. Nous saluons le Gouvernement des États-Unis, la Banque mondiale et d'autres pour leurs initiatives récentes et importantes visant à aider à lutter contre la pandémie du VIH/sida dans les Caraïbes et nous prions instamment d'autres bailleurs de fonds d'adopter des initiatives semblables.

Nous voyons quel rôle important le dialogue joue dans la démarche panaméricaine à l'Organisation des États américains (OEA) par le biais du mécanisme d'évaluation multilatéral. Cela permet aux gouvernements membres de collaborer à la lutte contre le trafic de drogues, aux initiatives concernant l'offre et la demande et à la mise en œuvre de stratégies nationales ou partagées. Nous croyons que cette approche est utile parce qu'elle rend les démarches communes plus fréquentes, décourage les actions unilatérales et permet aux États membres de partager leurs expériences en matière d'interdiction des drogues, d'épidémiologie de l'abus de drogues et autres tendances. La lutte contre le trafic des drogues est transnationale. Nous ne pouvons pointer un doigt accusateur ni distribuer des réprimandes. Nous devons prendre des mesures.

Saint-Kitts-et-Nevis se félicite de l'approche de l'OEA qui nous permet, dans les Caraïbes, de travailler dans un cadre multilatéral pour trouver des solutions communes. De même, ce mécanisme concentre l'attention sur les problèmes fondamentaux et encourage le partenariat dans l'hémisphère. Nous espérons que ces types d'approches deviendront partie intégrante de la solution des problèmes à l'ONU.

Pour conclure, l'année dernière a été particulièrement riche en événements. Nous avons commencé par le Sommet du Millénaire et terminé par la session extraordinaire consacrée au VIH/sida. Entre-temps, nous avons discuté de nombreuses questions litigieuses. J'espère que durant la nouvelle année, nous pourrons aller de l'avant avec une vigueur renouvelée, partir du solide travail que nos prédécesseurs nous ont laissé, et tracer la route d'un avenir plus éclatant pour ceux à qui nous céderons le relais. Une fois encore, nous saluons le Président au nom du peuple de Saint-Kitts-et-Nevis.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Monie Captan, Ministre des affaires étrangères de la République du Libéria.

M. Captan (Libéria) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi de participer à cette session historique au nom de S. E. le docteur Charles Ghankay Taylor, Président de la République du Libéria, et de faire part à l'Assemblée de sa contribution à ce débat.

Je suis heureux de féliciter le Président de son élection à la présidence de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale. Nous souhaitons assurer Son Excellence de la pleine coopération de la délégation libérienne.

Puis-je aussi user de cette occasion de féliciter le Président sortant, M. Harri Holkeri, de la Finlande, pour la façon très compétente dont il a dirigé la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale?

Dans la même ligne, je voudrais féliciter notre éminent Secrétaire général, M. Kofi Annan, de sa réélection à sa fonction et de la reconnaissance méritée qu'il a reçue en se voyant décerner le prix Nobel de la paix, ce qui, sans aucun doute, est le résultat de sa vision, de son engagement et de la manière efficace avec laquelle il continue de mener notre organisation.

Le 11 septembre 2001, pas très loin de cet endroit qui est consacré au maintien de la paix et de la sécurité internationales, le monde a été confronté à un type de terrorisme qui nous rend maintenant tous vulnérables. Ce terrorisme n'est pas limité à un groupe de personnes ni à une situation géographique ou à un groupe ethnique ou religieux particulier. En raison de sa nature transnationale, le monde doit se rassembler et, d'une manière coordonnée et collective, construire de nouveaux modèles de réponse à ce fléau. Nous devons agir sans retard, et sans débat inutile. Nous devons agir avec détermination et urgence.

Le problème du terrorisme aujourd'hui exige que notre organisation, l'Organisation des Nations Unies, joue un rôle de chef de file s'agissant de coordonner et de consolider les efforts internationaux afin de s'attaquer aux nouveaux défis qui se font jour. L'ONU doit servir de catalyseur pour ces efforts, et non être un autre réseau bureaucratique d'inaction et de débats prolongés. L'ONU – cette institution à laquelle l'humanité a confié la responsabilité de la paix et de la sécurité mondiales – fait aujourd'hui l'objet de menaces terroristes. Nous devons faire en sorte que nos actes correspondent à nos paroles; nous devons répondre à ce fléau.

Mon gouvernement réaffirme sa condamnation, dans les termes les plus forts, des actes barbares et haineux de terrorisme perpétrés contre les États-Unis, qui ont entraîné des pertes énormes et inimaginables en vies humaines et des destructions massives à New York, Washington, et en Pennsylvanie. Mon gouvernement a fait des offres concrètes au Gouvernement des États-Unis et à la coalition internationale, et a pris des mesures fermes pour se conformer à la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité.

Je souhaite maintenant passer à la question de la réforme de l'ONU. Je crois, comme tout le monde, que la réforme implique un passage à une situation plus positive. Et je présume que, lorsque nous parlons de l'ONU, nous parlons de nations qui se sont rassemblées avec un intérêt commun de réaliser un objectif commun. Essentiellement, lorsque nous parlons de réforme, nous devons accepter que les conditions dans lesquelles nos nations se sont réunies – avec un intérêt commun de réaliser un objectif commun – ne sont plus acceptables et exigent un changement. Les questions dont beaucoup d'entre nous continuent de débattre concernent le genre de changements que nous voulons et les moyens de réaliser ces changements.

Toutefois, je dois poser une question fondamentale qui est de savoir si les conditions, les pratiques et les traditions existent pour un changement positif, en admettant que nous entendons positif au sens de profitable pour le bien collectif. Pour entraîner un changement positif pour le bien collectif, des règles du jeu équitables doivent exister, dans lesquelles l'intérêt de la collectivité se manifestera librement dans le changement. Des règles du jeu équitables doivent comporter les caractéristiques suivantes : transparence; liberté; équité; et pratiques démocratiques.

Concernant la transparence, nous devons accepter un état de choses où le fonctionnement et le processus de prise de décision au sein de l'ONU et de ses institutions spécialisées sont ouverts. Le Conseil de sécurité ne doit pas délibérer en secret, comme ce fut le cas durant les années précédant la Seconde Guerre mondiale, période caractérisée par la diplomatie secrète et les formations d'alliances secrètes.

M. Papandreou (Grèce), Vice-Président, assume la présidence.

Concernant la liberté, nous devons accepter que les Membres de l'ONU peuvent prendre des décisions

en l'absence de menaces, de coercition, de crainte et de châtiment.

S'agissant de l'équité, nous devons présumer qu'il n'est pas possible de prendre des décisions qui iraient à l'encontre des impératifs moraux universels, ou qui nuiraient à l'intégrité étatique d'un Membre. Des sanctions comportant des conséquences négatives sur le plan socioéconomique et humanitaire ne devraient pas constituer des outils politiques à la disposition d'une poignée de Membres.

Pour ce qui est des pratiques démocratiques, nous devons présumer que la prise de décisions reflète la volonté de la majorité des Membres et non pas de quelques-uns seulement, et que tous les Membres ont une voix égale et peuvent participer aux travaux sur un pied d'égalité avec les autres Membres.

Malheureusement, c'est le contraire de ces conditions de base qui constitue le statu quo aujourd'hui en ce qui concerne le fonctionnement de l'ONU. Comment peut-on imaginer la possibilité d'une réforme en l'absence de règles du jeu équitables?

La réforme n'aura de sens que dans le contexte d'une modification de l'esprit de la Charte. Pour cela, comme je l'ai dit, il faudrait présumer de l'existence de règles du jeu équitables. Toutefois, nous devons admettre que le concept de réforme s'est imposé uniquement parce qu'il y a eu une tentative d'admettre des puissances nouvelles dans le groupe d'élite des membres permanents du Conseil de sécurité. Cette tentative a suscité un tollé contre le privilège dont dispose un petit nombre, et la difficulté consiste maintenant à admettre ces puissances nouvelles sans perturber la répartition existante du privilège. On ne renonce jamais à un privilège. On le partage seulement lorsque les structures politiques imposent l'inclusion.

Il ne sera pas possible de réaliser une véritable réforme au sein de l'ONU à moins que des changements structurels ne soient apportés à la répartition du pouvoir et que davantage de puissances non traditionnelles ne se manifestent. Ce serait donc un exercice futile que de s'attendre à des réformes concrètes à l'ONU en l'absence de changements structurels. Ce que nous présumons une réforme est essentiellement un rajustement entraîné par des pressions structurelles. Ce rajustement se limite à répondre aux besoins des puissances nouvelles, tout en apaisant les États moins puissants en leur offrant une participation sans véritable pouvoir. L'attribution du droit de veto marquera cette distinction. Un siège permanent ne sera plus synonyme de l'exercice du droit de veto.

Pour les moins puissants, la lutte ne portera pas sur le pouvoir, mais plutôt sur la participation par affiliation, c'est-à-dire l'appartenance à une sorte de club doté d'un statut particulier. Le prestige est une préoccupation d'ordre national qui, malgré son caractère superficiel, est recherché par des États qui souhaitent se distinguer des autres. Ainsi, les moins puissants se concentreront sur l'idée de faire partie du club, et non pas sur l'objectif plus important de l'intégration, ce qui est la seule réponse pour faire en sorte que les moins puissants deviennent des puissances nouvelles, ce qui exigerait alors un rajustement en raison de pressions structurelles. Le débat n'est pas le mécanisme du changement.

Les États moins puissants ne peuvent espérer devenir des États puissants que par le biais d'un processus d'intégration à des groupes régionaux au sein desquels le pouvoir tout entier s'intègre pour constituer une puissance commune. Pour ce faire, il faudrait intégrer les ressources économiques, militaires, technologiques, humaines, politiques et sociales en une capacité régionale intégrée. Ce n'est que lorsque cet objectif sera atteint que la structure du système politique international cèdera aux pressions en vue d'un rajustement.

L'Afrique, avec tout son potentiel, ne peut pas continuer à rester les bras croisés et à accepter d'être condamnée à occuper indéfiniment la position du continent le moins développé. La culture, l'héritage et les systèmes de valeurs africains risquent d'être noyés dans un océan d'éthiques normatives fondées sur les valeurs occidentales. L'Afrique ne doit pas laisser passer l'occasion qu'offre la nouvelle Union africaine pour réaliser une intégration et une coopération authentiques dans le contexte de l'édification d'une capacité africaine puissante qui permettrait aux Africains de pouvoir dire leur mot dans notre monde commun. Cela exigera un nouveau pragmatisme, un nouvel engagement, une nouvelle vision et une coopération accrue, ainsi que d'autres sacrifices de la part des dirigeants africains. L'ONU peut travailler pour l'Afrique; nous devrions tirer des enseignements des succès des « éminences grises » qui ont fait de l'ONU un instrument important de leur politique étrangère.

Le Libéria est un petit pays d'Afrique de l'Ouest qui a souffert pendant sept années de guerre civile, c'est-à-dire de 1990 à 1997. Au cours de ces années de guerre, la plupart des institutions ont été détruites et il y a eu un important « exode des cerveaux », puisque de nombreux professionnels libériens ont émigré pour trouver de meilleures conditions. La guerre a aussi entraîné la destruction de l'infrastructure de base, y compris des centrales énergétiques, des centres de traitement de l'eau, des écoles, des hôpitaux, des aéroports, des ponts et des biens privés. Plus de 666 000 Libériens sont devenus des réfugiés et plus d'un million, des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Ce qui a été plus alarmant, c'est que la communauté internationale n'a pas su contribuer à la réinsertion de plus de 60 000 anciens combattants, qui sont toujours en chômage et oisifs.

En 1997, un gouvernement constitutionnellement élu est entré en fonctions, et il était confronté aux problèmes que pose le relèvement d'une nation détruite par la guerre. Quatre années plus tard, ce gouvernement, encore mal affermi, fait toujours face à une communauté internationale qui lui est hostile; il n'a reçu aucune aide publique au développement, et l'aide que les donateurs offrent aux institutions de l'ONU et aux organisations non gouvernementales qui travaillent au Libéria a diminué au cours des quatre dernières années. Le taux de chômage actuel est de 85 %, et 80 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Selon le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le taux d'analphabétisme serait d'environ 80 %. La moitié de tous les enfants d'âge scolaire ne sont pas scolarisés, et la mortalité infantile est de 134 pour 1 000 naissances vivantes.

Ce taux des incapacités permanentes dans la population est de 16,4 %, dont 12,7 % sont dues à la guerre. Selon l'Organisation mondiale de la santé, le taux d'incapacités pour un pays qui a connu la guerre se situe normalement entre 7 et 10 %. Les principales causes des incapacités sont alarmantes, puisque 91,5 % sont attribuables à des traumatismes et à des maladies. Environ 21 % des citadins et 80 % des ruraux n'ont pas accès à l'eau potable. Environ 70 % de la population n'ont pas accès à des installations d'assainissement adéquates. On estime que 8 % de la population auraient contracté le VIH.

Depuis 1999, des dissidents mènent une guerre dans le comté de Lofa contre le Gouvernement constitutionnellement élu du Libéria, ce qui aggrave la situation humanitaire, déjà fragile dans le pays. La mort, la destruction, le déplacement des populations et une augmentation du nombre de réfugiés libériens ont contribué à créer ce que les institutions de l'ONU appellent une crise humanitaire.

La capacité du Gouvernement libérien de défendre son intégrité territoriale a été entravée par un embargo sur les armes imposé par l'ONU, cela malgré le droit de légitime défense énoncé à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. Le Conseil de sécurité n'a pris aucune mesure pour empêcher le meurtre de civils libériens innocents, surtout des femmes et des enfants, qui sont les cibles d'atrocités commises dans le comté de Lofa par des dissidents armés.

Ce pays, qui a été victime de la guerre, de la pauvreté et de la maladie, est également aujourd'hui victime d'un régime de sanctions punitives imposées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1343 (2001). Le représentant du Bureau de la coordination des affaires humanitaires a dit au Conseil de sécurité, lors d'une séance tenue le 5 novembre 2001, que la situation humanitaire au Libéria est actuellement « épouvantable » *(S/PV.4405, p. 35)*. Depuis l'imposition des sanctions par le Conseil de sécurité, et bien que celui-ci ait affirmé que les sanctions n'auraient pas d'incidences négatives sur la population en général, les indicateurs socioéconomiques indiquent que les conditions de vie de la population libérienne se sont dramatiquement aggravées. Les statistiques dont nous disposons montrent qu'il y a un lien direct entre l'imposition des sanctions et le déclin des conditions de vie du peuple libérien.

Le Conseil de sécurité a imposé une interdiction globale de voyager à plus de 100 Libériens, sans fournir aucune justification. Mon gouvernement a demandé au Conseil de sécurité de rendre publics les critères utilisés pour inscrire des personnes sur la liste de ceux auxquels il est interdit de voyager. On a refusé au Gouvernement libérien cet élément minimal de transparence et de justice. Parmi les personnes assujetties à l'interdiction de voyager, on trouve des malades, des invalides, des hommes d'affaires, des épouses et des ex-épouses. Quel précédent effrayant, alarmant et dangereux le Conseil de sécurité a établi! Le Libéria ne parle pas que pour lui-même, le pays ayant déjà été réduit à l'état de victime, mais pour les autres États ici présents qui pourraient se voir infliger un traitement analogue à l'avenir.

M. Papandreou (Grèce), Vice-Président, assume la présidence.

J'attends impatiemment le jour où mon pays pourra demander réparations de toutes ses souffrances, le jour où vous tous ici présents ne serez plus obligés de faire appliquer des sanctions injustes. Aujourd'hui, je suis impatient d'entendre l'Assemblée générale exprimer son opposition aux souffrances imposées aux enfants, aux femmes et aux personnes âgées du Libéria; j'attends impatiemment le jour où chacun des membres du Conseil de sécurité respectera les droits fondamentaux de mon peuple. J'attends impatiemment le jour où l'ONU ne sera plus un instrument utilisé pour causer des souffrances à des innocents. Le Gouvernement libérien demande au Conseil de sécurité de lever toutes les sanctions qui lui sont imposées et de mettre fin aux souffrances du peuple libérien.

À la vingt-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, en 1971, une décision importante a été prise qui continue d'avoir des conséquences de grande portée. Le 25 octobre de cette année-là, après deux décennies de débat, en vertu de la résolution 2758 (XXVI) de l'Assemblée générale, adoptée par un vote de 76 pour, 36 contre et 17 abstentions, la République de Chine a été expulsée de cette organisation mondiale. Par cette décision, un membre fondateur et sa population, qui était alors de 14 millions d'habitants, ont été effectivement empêchés de s'associer au reste du monde. Rien dans la Charte ne justifiait une telle décision, et pourtant un précédent a été établi qui est resté sans égal. Néanmoins, le Gouvernement libérien est convaincu que les 23 millions d'habitants pacifiques de la République de Chine devraient avoir le droit d'être représentés et de participer à notre organisation mondiale. Le peuple libérien espère également que le grand peuple chinois sera un jour réuni pacifiquement selon les principes de la démocratie et des droits de l'homme.

Pour terminer, je voudrais dissiper les appréhensions de tous ceux que préoccupe la situation actuelle entre les membres de l'Union du fleuve Mano. Les dirigeants des trois États de l'Union du fleuve Mano ont décidé de mettre de côté toutes leurs divergences et de ne pas reprendre le processus destructeur de la répartition des blâmes. Nous formons un seul peuple lié par le sang, la culture et la langue. Nous sommes liés par un destin commun qui tisse entre nous des liens indissociables et qui peut résister à des différends éphémères. Je suis tout à fait d'accord avec le Président Conté, de Guinée, qui a décrit notre querelle comme une affaire de famille. Nos fils et nos filles, nos frères et nos soeurs, nos pères et nos mères ont amorcé le processus de réconciliation et de renforcement de la confiance à Freetown, à Conakry et à Monrovia. Jusqu'à présent, un certain nombre de décisions importantes ont été prises au niveau des ministres des affaires étrangères et du Comité mixte de la sécurité. Nous demandons à l'Assemblée d'appuyer ce processus.

Je manquerais à mes devoirs si je ne saluais pas la véritable solidarité fraternelle et l'appui de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, qui a subi avec succès l'épreuve de tous nos problèmes et difficultés et qui est restée axée sur l'objectif de la paix.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à Mme Lilian Patel, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Malawi.

Mme Patel (Malawi) *(parle en anglais)* : Je voudrais d'emblée transmettre les condoléances du peuple et du Gouvernement de la République du Malawi au Gouvernement et au peuple des États-Unis d'Amérique, ainsi qu'au peuple et au Gouvernement de la République dominicaine et des autres pays dont des ressortissants ont trouvé la mort dans l'accident d'avion survenu à Queens, ici à New York, le 12 novembre 2001. Je voudrais aussi exprimer mes condoléances au Gouvernement et au peuple algériens après les récentes inondations catastrophiques qui ont coûté de nombreuses vies et provoqué d'importants dégâts matériels.

Au nom de la délégation du Malawi, c'est un grand honneur pour moi que de me joindre aux autres délégations pour féliciter M. Han Seung-soo à l'occasion de son accession à la présidence de l'Assemblée générale. Ma délégation se réjouit de travailler en étroite collaboration avec lui dans les mois à venir pour rechercher des solutions durables aux grands défis et préoccupations mondiaux auxquels l'humanité doit faire face, ainsi que pour promouvoir la paix, la sécurité et la compréhension internationales.

Permettez-moi également de saisir cette occasion pour exprimer la gratitude et les remerciements du Malawi à son prédécesseur, M. Harri Holkeri, de la Finlande, pour ses compétences exceptionnelles, son

savoir-faire et son engagement sans faille. Nous avons pris acte avec reconnaissance du fait que ses efforts inlassables et sa ténacité ont permis de faire avancer la plupart des points de l'ordre du jour au cours de sa présidence.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour féliciter notre Secrétaire général, M. Kofi Annan, ainsi que l'ensemble de l'Organisation des Nations Unies, d'avoir reçu le prix Nobel de la paix pour 2001. Cela prouve que le monde reconnaît les grands progrès que l'Organisation et le Secrétaire général ont accomplis dans la réalisation du mandat de l'ONU. C'est là un grand et rare succès dont nous devons tous être fiers et qui devrait nous encourager tous à oeuvrer davantage au bien de l'humanité.

Je voudrais aussi réitérer les félicitations du Gouvernement du Malawi à M. Kofi Annan pour sa nomination au poste de Secrétaire général pour un second mandat.

Il est tragique et extrêmement regrettable qu'au moment où nous pensions que le développement de l'humanité faisait des progrès, certains parmi nous puissent perpétrer des actes de terrorisme abominables et odieux. Les attaques terroristes du 11 septembre dans ce pays viennent nous rappeler que le village planétaire où nous vivons est sous la menace de personnes qui n'attachent aucune importance à la vie humaine ou aux valeurs démocratiques. Le Gouvernement malawien estime qu'il n'existe aucune cause ni aucune raison qui justifie le recours au terrorisme comme moyen de réaliser des objectifs individuels ou collectifs, car ces actes se traduisent par une destruction aveugle de vies humaines et de biens. À l'évidence, aucune nation n'échappera à l'effet dévastateur et de grande portée des attaques du 11 septembre.

Le Gouvernement malawien condamne sans réserve ces actes et s'engage à offrir son appui et sa coopération à la lutte contre de tels actes criminels injustifiables. Nous espérons sincèrement que tous les responsables des attaques terroristes aux États-Unis, et en fait ailleurs dans le monde, seront rapidement traduits en justice. Alors que nous compatissons tous avec les victimes des récentes attaques terroristes, faisons montre également de notre détermination unanime de faire face à ce problème de façon décisive et concluante en ratifiant toutes les conventions visant à lutter contre le terrorisme ou en y adhérant. Cela adressera un message puissant au monde entier quant à notre objectif commun d'éliminer ce mal qui sévit parmi nous.

C'est un fait bien connu que les terroristes ou groupes terroristes opèrent dans le cadre de réseaux complexes présents dans le monde entier. Aucun pays, par conséquent, ne peut s'attaquer seul à ce problème de manière décisive. Il est impératif que nous mettions tous nos ressources en commun pour nous attaquer résolument au cancer du terrorisme. La résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité forme une base saine et claire sur laquelle notre coopération doit s'ancrer. Il ne fait pas de doute que cette résolution, si elle est sérieusement appliquée, peut faire efficacement échec aux activités terroristes.

On rappellera que la priorité stratégique du Sommet du Millénaire, tenu l'an dernier, était de trouver des moyens de redéfinir et de réorienter l'action de l'ONU, de façon à inspirer à la communauté internationale le sentiment renouvelé d'une mission universelle, ce qui permettrait à l'ONU de changer réellement et visiblement les choses dans la vie de « nous, les peuples » au nouveau millénaire.

Et pourtant, malheureusement, une année après cette manifestation historique, les engagements du Sommet du Millénaire semblent être déjà tout sauf ce qu'ils sont : des engagements. Il n'en reste que de simples platitudes prononcées par les pays développés. La vision, les buts et les objectifs sociaux collectivement pris au Sommet et abondamment claironnés semblent déjà devoir ne pas être suivis de réalisation, comme d'autres engagements similaires pris précédemment par les nations riches.

Il est attristant de voir qu'au plus fort de la campagne d'intégration mondiale, un nombre scandaleusement élevé de pays restent en marge de la mondialisation, tandis qu'une poignée de puissances économiques du Nord en contrôlent la cadence, de même que les conditions de participation à l'économie mondiale, notamment la répartition déséquilibrée de ses avantages. Il est tout aussi décourageant de noter, en particulier, que le continent africain est fort éloigné d'obtenir ne serait-ce que la moitié des avantages auxquels il a consacré tant d'efforts dans l'économie mondiale. Maintenant plus que jamais, notre continent s'enfonce dans une pauvreté généralisée de plus en plus profonde.

Cette situation est encore aggravée par la croissance de la dette extérieure, l'effondrement de l'infrastructure publique, le fonctionnement très partiel des services sociaux, la grave dégradation de l'environnement, le taux d'analphabétisme croissant, et l'épuisement rapide des ressources humaines et de la main-d'oeuvre qualifiée suite aux conflits armés qui n'en finissent pas et aux ravages causés par des épidémies comme le VIH/sida, le paludisme, la tuberculose et d'autres infections transmissibles. Ce ne sont là que quelques-unes des nombreuses questions dont nous avons discuté à maintes reprises au sein de cette Assemblée et en d'autres instances, et pourtant il semble que nous n'aboutissions à rien.

Manifestement, l'Afrique est menacée d'exclusion imminente du courant dominant de l'économie mondiale – à plus forte raison si l'esprit, les idéaux, les buts et les engagements qui ont sous-tendu le Sommet du Millénaire ne sont pas fidèlement défendus de façon à assurer l'intégration concrète et efficace des pays en développement au cadre économique mondial, cela à des conditions garantissant un avenir commun d'égalité, d'équité, de prospérité et de justice pour tous.

Malgré toutes ces appréhensions, ma délégation continue de trouver encourageant le large consensus mondial autour d'un grand éventail de questions majeures d'importance critique pour les pays d'Afrique les moins avancés. Les conclusions positives de la session extraordinaire sur le VIH/sida et des conférences mondiales organisées cette année – la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, et la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée – illustrent la nouvelle prise de conscience mondiale de la nécessité urgente de s'atteler concrètement aux questions permettant de faire progresser dynamiquement les pays les moins avancés sur les plans social et économique. Les déclarations et programmes d'action adoptés lors de ces Conférences doivent être la clef de voûte de toute croisade internationale authentique contre les disparités et les inégalités socio-économiques entre le Nord et le Sud. De fait, la persistance de ces inégalités et de ces injustices est à l'origine, à notre sens, des troubles politiques, économiques et sociaux qui déchirent actuellement les pays africains et certaines régions du monde. Le Malawi tient à réaffirmer son attachement sans faille aux déclarations d'engagement, aux actions et aux programmes convenus lors de ces conférences.

Ce dont ont besoin les pays en développement, c'est d'une chance de reprendre un bon départ, ce qui n'est possible que dans le cadre d'une remise totale de la dette dépassant les initiatives actuelles d'allègement de la dette, comme l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés. Nous avons aussi besoin d'une aide technique accrue, d'un renforcement de l'aide publique au développement et d'entrées de capitaux et d'un investissement étranger direct beaucoup plus importants en provenance des pays développés.

Nous aimerions également insister sur l'authenticité de l'engagement des pays du Nord en matière d'intégration totale de nos économies aux marchés mondialisés, qu'illustrerait l'élimination des obstacles techniques mis sur la voie de nos exportations. L'ONU devrait jouer un rôle moteur dans l'élimination des barrières protectionnistes et continuer de chercher des mesures susceptibles d'aider les nations pauvres à sortir de leur pauvreté et de leur état de vulnérabilité, comme y invitent les résolutions et les décisions adoptées lors du Sommet mondial pour le développement social de l'an dernier.

Je saisis cette occasion pour rendre un hommage tout particulier au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour les nombreuses initiatives qu'il a prises en vue de prévenir des conflits violents en Afrique et dans d'autres régions troublées du globe. La communication récente au Conseil de sécurité de son rapport spécial sur la prévention des conflits, qui aborde dans le détail les nombreuses questions soulevées par le rapport Brahimi, est une illustration tangible de la détermination acharnée que met le Secrétaire général à veiller à ce que la communauté internationale s'efforce de régler les différends et tensions politiques avant qu'ils ne dégénèrent en affrontements armés généralisés et en conflits violents. Ceux-ci représentent un défi majeur et une menace réelle à la paix et à la sécurité internationales.

Dans le même esprit, l'ONU a besoin, pour venir efficacement à bout des conflits violents, de s'attaquer de façon décisive au problème du commerce illicite des armes légères. La facilité avec laquelle on peut obtenir ces armes et les transférer, ainsi que leur prolifération, restent la cause fondamentale de l'irréductibilité des

conflits violents, et de l'insécurité et l'instabilité croissantes que connaissent certaines parties de l'Afrique.

Ma délégation est très reconnaissante des progrès accomplis, bien qu'ils soient limités, à la récente Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Malgré une intervention vigoureuse de certains pour réduire la portée du consensus général et du programme d'action convenu, l'Afrique puise courage dans le seul fait que la Conférence ait été convoquée; cela constitue un bon point de départ pour mettre en place des mesures efficaces visant à réduire les dommages immenses causés par ces armes mortelles.

De nombreux maux comme l'esclavage, le commerce des esclaves, le colonialisme, l'apartheid, le génocide, l'épidémie du VIH/sida, la pauvreté et la famine ont touché le continent africain et sa population. Ces maux sont tellement ancrés dans son histoire que les médias internationaux sont littéralement dans l'attente des tragédies qui s'abattent sur le continent pour les rapporter. Toutefois, malgré ces maux, l'Afrique mérite une place particulière dans les sphères économique, politique et sociale au niveau mondial. C'est dans cette pensée que nos dirigeants, dans leur quête pour une Afrique prospère et dynamique, se sont déterminés à transformer l'Organisation de l'unité africaine en Union africaine.

La naissance de l'Union a introduit la Nouvelle Initiative africaine, maintenant rebaptisée Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, qui a pour objectif de sortir l'Afrique de sa stagnation, et de mettre le continent sur une nouvelle voie conduisant au redressement économique et à la prospérité, ainsi qu'à la promotion des droits de l'homme et de la bonne gouvernance. En tant que région en développement disposant de ressources financières très limitées, nous devrons nous en remettre à nos partenaires de coopération afin de nous assurer que notre rêve d'une Afrique nouvelle se réalise. En conséquence, je voudrais appeler au soutien mondial de cette noble initiative engagée par nos dirigeants afin que les peuples du continent africain puissent assister à une véritable transformation sur les plans social, économique et politique, pour l'amélioration de leur vie.

Le Malawi a récemment assumé pour un an la direction, exercée par alternance, de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Bien que les États Membres de la SADC puissent se féliciter de la paix et de la stabilité relatives qui existent dans la plus grande partie de la sous-région, nous sommes encore gravement préoccupés par le ralentissement économique général persistant et par la détérioration du développement humain dans la sous-région. La SADC supporte une part injustement lourde de problèmes et de défis, qui appellent un accroissement de l'assistance généreuse et de la bonne volonté de la communauté internationale.

Tout le monde sait que la SADC croule sous le poids de la dévastation sans précédent causée par la pandémie du VIH/sida, qui détruit des décennies de gains économiques durement acquis. La sous-région comprend 75 % du chiffre total – c'est-à-dire 36 millions – de personnes qui vivent avec le virus mortel du VIH/sida. Le modeste pourcentage de croissance économique de la SADC, de l'ordre de 3,2 %, devient sérieusement inquiétant si on le compare au pourcentage de la croissance de la population qui est pratiquement au même niveau.

Les guerres civiles permanentes en Angola et en République démocratique du Congo, deux des puissances économiques potentielles de la région, non seulement causent des souffrances humaines indicibles, mais encore ont entravé tous les réels efforts de la SADC pour se faire connaître comme une destination de choix pour les capitaux et l'investissement étrangers. En conséquence, nous appelons l'ONU à intensifier ses efforts pour faire pression sur les belligérants en Angola et en République démocratique du Congo afin que les initiatives de paix en cours puissent déboucher sur les résultats fructueux d'une résolution rapide et définitive du conflit. Nous appelons aussi la communauté internationale à continuer de fournir un soutien et une coopération d'importance vitale pour le Facilitateur de la paix en République démocratique du Congo, pour garantir une issue fructueuse du dialogue intercongolais, qui devrait servir à consolider les gains réalisés jusqu'à présent par l'opération de maintien de la paix de l'ONU et par le processus de paix de Lusaka.

La SADC voudrait aussi qu'une pression bien plus énergique soit exercée sur Jonas Savimbi, afin de forcer l'UNITA à revenir au cadre de l'Accord de paix de Lusaka, de 1994. Ce n'est que par l'intensification des sanctions de l'ONU contre l'UNITA, et par le

châtiment de ceux qui violent l'embargo, que l'on pourra vraiment atteindre cet objectif.

La réalisation d'une paix durable et de la stabilité en République démocratique du Congo et en Angola, et la disparition des tensions dans le reste de la sous-région mettraient la SADC sur un meilleur pied en vue de son redressement économique, et donneraient de meilleures bases à une paix durable, une sécurité, une croissance économique et un développement concrets.

A plusieurs reprises, le Malawi s'est prononcé en faveur de la réadmission à l'ONU, de la République de Chine à Taiwan, ce qui donnerait à ce pays une chance bien méritée de s'engager activement dans les relations internationales. Le Malawi considère qu'il est extrêmement injuste que le peuple travailleur et pacifique de Taiwan souffre sans raison d'un tel isolement diplomatique. En conséquence, le Malawi souhaiterait exhorter la communauté des Membres de l'ONU dans son ensemble à porter son regard au-delà des considérations politiques étroites et à considérer en face les réalités géopolitiques et économiques qui existent des deux côtés du détroit de Taiwan. L'isolement diplomatique de Taiwan demeure une curiosité, et une contradiction en soi. Tout d'abord, pratiquement tous les pays ont des relations avec Taiwan, sur le plan commercial ou sous d'autres formes de coopération bilatérale. Ensuite, l'isolement de Taiwan viole le droit inaliénable de son peuple à la libre association dans le cadre de la Charte des Nations Unies.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer la confiance que porte le Malawi au rôle de l'ONU pour faire de notre planète un monde meilleur. Je voudrais aussi réaffirmer l'attachement indéfectible du Malawi à ses engagements et responsabilités en tant que membre de la communauté internationale des nations.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à M. Jigmi Yoser Thinley, Ministre des affaires étrangères du Bhoutan.

M. Thinley (Bhoutan) (*parle en anglais*) : Je voudrais féliciter le Président d'avoir assumé le difficile mandat de diriger la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale. Cette session se déroule à un des plus tristes moments de l'histoire de notre Organisation. Je voudrais assurer le Président du plein soutien de ma délégation dans l'exercice de ses fonctions.

L'histoire se souviendra à jamais du XXIe siècle pour l'enfer de flammes qui a englouti le monde en ce sombre jour d'un ciel sans nuages, le 11 septembre. Les images horribles de l'avion menant les passagers vers leur destin fatal, causant chagrin et désespoir à d'innombrables personnes, blessent à jamais notre mémoire individuelle et collective. Il est certain que l'incapacité de traduire en justice les auteurs de ce crime et leurs imitateurs signifierait notre soumission collective à un règne sans fin de terreur et de malheurs.

Le Gouvernement et le peuple du Bhoutan voudraient exprimer de nouveau leur solidarité avec le Gouvernement et le peuple des États-Unis et faire part de leur sympathie la plus sincère à ceux qui ont souffert de la perte irréparable de leurs proches. Nous admirons la façon dont le peuple de cette grande nation s'est uni pour être à la hauteur des défis que ces événements tragiques ont laissés dans leur sillage. Nous rendons hommage aux individus courageux et altruistes qui se sont sacrifiés en essayant de sauver les autres. Notre coeur et notre esprit sont avec la ville de New York qui non seulement abrite notre Organisation, mais qui n'a pas d'égale en générosité pour accueillir des personnes de toute race et de toute croyance, et leur donner joie et espoir. Il n'est pas surprenant que l'ampleur de la tragédie ait été ressentie non seulement en raison du grand nombre de victimes, mais aussi du fait que des citoyens de plus de 80 pays ont fait partie des victimes.

Chacun d'entre nous a perdu ce jour-là une petite partie de lui-même, pour des raisons qui ne pourront jamais être expliquées ni justifiées. En fait, la société humaine se retrouve à réfléchir sur sa prétention d'être civilisée.

Jusqu'à la tragédie du 11 septembre, la menace du terrorisme n'était pas pleinement mesurée. Ceux qui n'avaient pas ressenti sa colère démoniaque l'avaient toléré comme toute autre manifestation de mécontentement social ou politique. L'environnement actuel dans notre univers mondialisé a cruellement écarté ce genre d'interprétation fautive. Les peuples du monde perdent leur liberté volontairement ou non, d'une multitude de façons. Et il règne un sentiment général de peur. La liberté est un lourd prix à payer pour quoi que ce soit. La société civilisée devrait assurer plus de liberté et ne pas être obligée par la peur d'en assurer moins.

La maladie qui en est la cause doit être éradiquée. Une approche résolue et coordonnée de tous les pays en est la clef indispensable. À cette fin, l'ONU doit jouer le rôle central; elle doit inspirer, unir et agir, et être derrière tout effort individuel ou mondial. À cet égard, l'importante initiative prise par le Conseil de sécurité dans la résolution 1373 (2001) doit être saluée, mais nous devons nous rappeler que son effet sera déterminé non tant par la lettre que par l'esprit dans lequel elle est acceptée et appliquée par tous les États Membres.

Pour sa part, le Bhoutan fera tout son possible pour assumer son devoir en tant qu'État Membre et nation pleinement engagée à éliminer le terrorisme. Aujourd'hui, j'ai signé la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme et, en temps voulu, notre parlement ouvrira la voie à l'adhésion aux autres conventions concernant le terrorisme international.

Le règne des terroristes en Afghanistan touche à sa fin; nous espérons que la cicatrisation des profondes blessures subies par les victimes désespérées et innocentes commencera immédiatement. Nous espérons aussi que dans les années à venir, elles pourront connaître l'environnement de paix et de sécurité dont elles ont été privées depuis trop longtemps. Malheureusement, la période de reconstruction aux niveaux individuel, communautaire et national sera longue et ardue pour un pays qui a été réduit en poussière par la guerre et ses ravages. Nous demandons à la communauté internationale d'apporter un appui soutenu à l'Afghanistan de façon qui soit conforme à ses besoins immédiats et à long terme, tout en respectant pleinement la dignité de ce peuple fier.

Tout en demandant une assistance soutenue et suffisante appropriée pour l'Afghanistan, nous devons reconnaître que le monde n'est pas encore remis des suites des attentats du 11 septembre. L'impact cumulatif sur l'économie mondiale, dont la tendance était déjà à la baisse, doit être évalué; il y a d'autres incertitudes troublantes et il est nécessaire de mieux définir et comprendre l'étendue et les limites de la guerre contre le terrorisme afin d'apaiser les craintes d'un affrontement plus large, dont certains parlent. Comment créer un climat qui puisse prévenir le détournement d'encore plus de ressources à des fins de défense? Est-ce que l'assaut durera et épuisera notre énergie et nos ressources combinées? Au milieu de ces doutes et préoccupations, il est naturel que nous nous inquiétions de la façon dont la communauté internationale peut répondre aux espoirs suscités par la Déclaration du Millénaire, il y a une année. Notre capacité de lutter contre le VIH/sida et la pauvreté est remise en doute, notamment au vu des échéances que nous nous sommes fixées.

Dans ce contexte, le défi croissant concernera la façon de partager et de donner en ces temps difficiles. Comment donner au-delà des excédents disponibles? En tant que représentant d'un pays en développement, je dis cela sans vouloir réduire l'importance de l'accroissement de revenus nationaux et de leur utilisation à bon escient. Dans ce contexte, la Conférence internationale sur le financement du développement, qui doit se tenir en mars prochain au Mexique, sera l'heure de vérité.

Il est plus que jamais nécessaire de réformer le Conseil de sécurité. Nous ne pouvons continuer de tergiverser sur cette question vitale. Le Conseil doit être un organe pleinement représentatif si l'on veut qu'il soit utile, respecté et efficace. Cela n'est pas possible lorsque de vastes continents et des populations entières dans le monde sont écartés des processus vitaux de prise de décisions sur la paix et la sécurité internationales. Sans une représentation équitable, le Conseil risque d'être réduit à l'impuissance, hésitant à prendre des décisions qui seront insuffisamment appliquées.

Les graves conséquences humanitaires, politiques et économiques des actes terroristes exigent l'unité de pensée et d'action de la part de toutes les nations. Le terrorisme doit être déraciné mais, comme dans la conduite de notre vie quotidienne, il est nécessaire de faire preuve d'équilibre et de modération. Tout comme nous y poussent les raisons d'aller au fond de notre âme et de douter de nous-mêmes en tant qu'êtres civilisés, j'espère vivement que le succès de cette session sera marqué par la sagesse profonde et l'engagement résolu de tous à rétablir la paix, la sécurité et une situation normale.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à M. Ravan Farhâdi, chef de la délégation de l'Afghanistan.

M. Farhâdi (Afghanistan) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, au nom du Gouvernement de l'État islamique d'Afghanistan, et en mon nom propre, je tiens à exprimer mes profondes condoléances au Gouvernement des États-Unis d'Amérique et à la

nation américaine, ainsi qu'aux familles qui ont perdu leurs êtres chers hier dans le regrettable accident du vol 857 d'American Airlines.

Ma délégation est très heureuse de voir M. Han Seung-soo assumer la présidence de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale et elle demeure persuadée que sans sa direction avisée, les travaux de la présente session seront menés à bien.

Ma délégation est également très heureuse que le Secrétaire général Kofi Annan ait méritoirement obtenu le prix Nobel de la paix cette année. Je souhaite le féliciter chaleureusement, de même que l'autre lauréat du prix, l'Organisation des Nations Unies elle-même.

Je suis très reconnaissant à toutes les délégations qui ont mentionné le nom et la cause de l'Afghanistan et la nécessité que l'aide internationale parvienne en Afghanistan.

Les événements écoeurants du 11 septembre et l'événement quelque peu moins connu du 9 septembre – l'assassinat par des tueurs en mission-suicide du grand dirigeant afghan, Ahmad Chah Massoud – ont changé le monde. L'ONU, la communauté internationale et le monde dans son ensemble se focalisent sur une nouvelle guerre, la guerre contre le terrorisme. Mon gouvernement et le peuple afghan ont dénoncé les attaques terroristes contre les États-Unis et continuent de dénoncer le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations. Nous avons nous-mêmes été prisonniers et otages du terrorisme plus longtemps que personne d'autre. En fait, durant 23 années de guerre en Afghanistan, les musulmans afghans ne se sont engagés dans aucun acte de terrorisme. L'islam fait partie intégrante de la vie en Afghanistan et il enseigne la justice et le respect pour la vie humaine et glorifie la dignité des êtres humains.

Je cite le Saint Coran : « Nous sommes généreux envers les fils d'Adam » (*Le Saint Coran*, *XVII, 70*)

L'islam, dans la tradition des religions abrahamiques, met fortement l'accent sur la paix, la compassion et la valeur de la vie humaine. Donc, l'islam doit être reconnu pour les principes sur lesquels il a été fondé et non pour les actes résultant d'interprétations irresponsables, qui sont éloignés de l'islam véritable. Ces interprétations irresponsables sont fondées sur une pensée primitive et sectaire, surtout les politiques régressives contre les femmes, qui n'ont aucune place dans l'islam.

Avec à ses côtés la coalition mondiale forte et large, le peuple afghan a aujourd'hui gain de cause dans sa juste lutte contre le terrorisme et l'extrémisme – une lutte menée tout seul mais vaillamment au cours des sept dernières années contre les forces terroristes des mercenaires taliban et de leurs alliés internationaux et transfrontaliers, le principal parmi eux étant depuis 1996 l'organisation terroriste Al-Qaida d'Oussama ben Laden.

En cette période très éprouvante, au moment où le peuple afghan est en train d'être libéré du régime des Taliban et où l'on assiste à la fuite des forces des Taliban de villes stratégiques partout dans notre pays, y compris de la capitale, Kaboul, il est évident que les habitants civils de ces villes et le peuple afghan dans son ensemble, ayant offert leur appui aux forces de libération du Front uni de l'État islamique d'Afghanistan, méritent pleinement un gouvernement auquel leur bien-être puisse être judicieusement confié.

Le mardi 13 novembre, au cours d'une série d'événements survenus rapidement à l'intérieur et aux alentours de Kaboul, on a cru que les mercenaires taliban et leurs alliés terroristes tenaient bon, mais ils ont abandonné la ville d'une manière précipitée, laissant un vide du pouvoir.

Avec la capitale, Kaboul, qui se trouve au bord du chaos et du désordre, les forces gouvernementales n'ont eu d'autre choix que d'envoyer une force de police réduite dans cette ville. La décision de maintenir l'ordre dans la ville a précédé des récits de témoins oculaires relatifs au pillage de la Banque nationale et à celui du principal marché des devises de la ville et d'un certain nombre d'organismes d'aide par les forces des Taliban en retraite.

Nous regrettons profondément tout mauvais traitement éventuel subis par des individus. Ce sont des cas isolés. Nous avons donné l'ordre à nos autorités chargées de la sécurité non seulement de s'abstenir de commettre de tels actes, mais d'enquêter activement sur ceux qui pourraient avoir été commis et d'empêcher de tels incidents d'avoir lieu à l'avenir. Je répète que notre désir de paix pour tous les peuples de notre pays demeure ferme et que, ni maintenant ni à l'avenir, nous ne fermerons les yeux sur des actes illégaux visant à perturber le processus essentiel qui consiste à mettre en place en Afghanistan un gouvernement à base large, multiethnique et pleinement représentatif, comme

demandé par l'ONU et la communauté internationale tout entière.

L'État islamique d'Afghanistan salue la nouvelle évolution de la situation comme une victoire non seulement pour le peuple afghan, mais aussi pour la communauté internationale dans notre campagne commune contre le terrorisme.

J'assure l'Assemblée que le fait que les forces du Front uni de l'État islamique d'Afghanistan aient récemment gagné du terrain ne reflète en aucune manière une intention de la part du Gouvernement de l'État islamique d'Afghanistan de monopoliser le pouvoir. Au contraire, nous espérons sincèrement que le peuple afghan décidera démocratiquement dans un proche avenir quelle forme de système politique il désire. Dans ce contexte, nous appuyons fermement les résolutions de l'ONU sur l'Afghanistan, et par conséquent les recommandations faites par les envoyés spéciaux du Secrétaire général en Afghanistan, l'Ambassadeur Lakhdar Brahimi et l'Ambassadeur Francesc Vendrell, et nous ferons tout notre possible pour assurer la mise en oeuvre de ce processus.

L'État islamique d'Afghanistan respecte pleinement l'accord qu'il a conclu à Rome avec les représentants du processus de Rome, sous la direction de l'ancien Roi d'Afghanistan, Mohammed Zahir Chah, et demeure attaché à sa mise en oeuvre.

Aujourd'hui, l'Afghanistan se trouve face à une crise humanitaire majeure – une crise comme le monde n'en a pas vu ces derniers temps. Avec l'hiver qui approche, notre population est menacée de famine. Notre peuple périra parce qu'il ne dispose pas d'assez de nourriture pour subsister pendant l'hiver. De nombreuses institutions d'aide ont commencé à quitter l'Afghanistan quand il est devenu clair que la campagne de bombardement allait débuter.

Ces dernières années, des dizaines de milliers de civils ont soit fui le pays soit sont devenus des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Le peuple afghan ne demande pas de faveur. Il désire d'abord et avant tout en revenir à la situation dans laquelle il se trouvait avant 1978 – une situation caractérisée par des règles du jeu équitables dans laquelle il peut se gouverner lui-même et connaître la croissance. Vingt millions de mines terrestres, une infrastructure ruinée et quasi inexistante et un taux très élevé d'analphabétisme ne constituent pas des règles du jeu équitables. Rien qu'une fraction des bénéfices conférés par les sacrifices afghans à la communauté internationale pourrait reconstruire notre nation.

Aujourd'hui, nous sommes chargés de trouver une solution pour l'Afghanistan, alors que les problèmes continuent de s'accumuler et de changer jour après jour. Mais nous devons maintenant, et non plus tard, réfléchir au peuple afghan et penser à lui donner la paix après tant d'années de guerre.

Un gouvernement à base large, dirigé, entre autres, par une Loya Jirgah – une Grande Assemblée – doit être mis en place. Tous les groupes ethniques doivent être équitablement représentés et avoir leur mot à dire dans ce gouvernement à large assise. Les Hazaras, les Pachtounes, les Tadjiks, les Ouzbeks, les Aimaks, les Turkmènes, les Baloutches et tous les autres groupes ethniques d'Afghanistan doivent disposer d'une juste représentation dans ce gouvernement à large assise.

Tous ces groupes constituent ce qu'est l'Afghanistan d'aujourd'hui et l'Afghanistan n'est pas complet sans l'ensemble de ces groupes. Pendant des siècles, tous ces groupes ont vécu pacifiquement entre eux sans effusion de sang, et chacun a contribué à l'Afghanistan et s'est sacrifié de manière extraordinaire dans la résistance contre les occupations étrangères répétées. Pendant des siècles, tous ces groupes ont résisté comme un peuple uni à des forces hégémoniques étrangères. L'histoire a montré que l'Afghanistan ne veut pas d'une occupation ou d'une conquête étrangère.

Le Front uni de l'État islamique d'Afghanistan veut la primauté du droit fondé sur les principes islamiques, la démocratie pluraliste, les droits fondamentaux de l'homme, la paix, l'unification et une reconstruction profonde. Au centre de nos préoccupations, nous souhaitons défendre les droits de l'homme pour tous les peuples de notre pays – hommes et femmes. Nous désirons respecter les résolutions de l'ONU, la primauté du droit et les normes et principes internationaux reconnus. Nous apprécions énormément les efforts que l'ONU déploie en vue de trouver une solution pour l'Afghanistan et nous appuyons tous les efforts et toutes les actions et les mesures de l'ONU visant à combattre le terrorisme international.

Le futur gouvernement de l'Afghanistan ne doit plus être soumis à l'unilatéralisme qui l'a étouffé si longtemps. La nation afghane doit disposer, comme toute nation, du respect et de la coopération sincère de

ses voisins. Le futur gouvernement afghan ne doit pas être réduit à une « sphère d'influence » : il doit être reconnu comme une nation souveraine au vrai sens du terme. L'autodétermination pour l'Afghanistan signifie qu'aucun pays du monde ne doit avoir de droit de veto sur ce que les Afghans décideront pour eux-mêmes.

La reconnaissance des principes de respect mutuel, de non-ingérence et de pleine souveraineté de l'Afghanistan sera naturellement suivie par une coopération économique et commerciale. Donc, un Afghanistan souverain déploiera tous les efforts pour étendre ses relations avec ses voisins, y compris le Pakistan. Des mesures telles que l'ouverture vers le Pakistan et l'ouverture des principales routes de transit, du nord au sud et d'est en ouest, devront être mises en oeuvre. L'Afghanistan doit élargir ses relations économiques avec tous les pays voisins. Le carrefour au coeur de l'Asie se trouve en Afghanistan et le développement économique et international de notre pays repose largement sur l'utilisation progressive et ouverte de cette ressource.

Je n'ai pas besoin de rappeler aux membres aujourd'hui qu'un Afghanistan stable signifie un Pakistan stable et une Asie centrale stable. Un Afghanistan ignoré et ruiné serait une calamité pour toute la région et le monde entier.

Le peuple d'Afghanistan doit décider quelle forme de gouvernement il désire. Aucun groupe ethnique ne doit exercer sa domination et aucun voisin de l'Afghanistan n'a le droit d'inciter, secrètement ou ouvertement, un groupe ethnique à agir contre les autres. Il est temps pour le peuple afghan de penser à son avenir et de s'unir. Les Afghans doivent travailler tous ensemble pour leur pays comme ils l'ont fait pendant des siècles dans le passé. C'est mon souhait et le souhait de tout Afghan que la normalité soit restaurée et que nous vivions en paix.

Nous, l'État islamique d'Afghanistan, et nous, l'ONU et la communauté internationale, avons le devoir de reconstruire l'Afghanistan. Il doit y avoir un plan approfondi et détaillé de reconstruction pour l'Afghanistan sous l'égide de l'ONU. La communauté internationale doit prendre autant au sérieux la reconstruction de l'Afghanistan que la guerre contre le terrorisme. J'estime que la reconstruction et l'espoir du peuple feront davantage pour éliminer des fléaux comme le terrorisme et ses germes que la guerre ne peut le faire.

Le relèvement doit commencer en traitant des problèmes humanitaires et notamment de la crise urgente des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des réfugiés. Le programme de relèvement afghan à long terme doit être général sous tous ses aspects : routes, ponts, hôpitaux, écoles et universités pour filles et garçons doivent être reconstruits. Les filles ont été maintenues à dessein dans l'illettrisme par les mercenaires Taliban. Un effort massif d'éducation doit être entrepris afin que tous nos jeunes puissent acquérir des compétences et devenir la nouvelle génération de notre pays. Les 20 millions de mines terrestres doivent être éliminées pour que les agriculteurs puissent cultiver leurs terres et ne soient plus exclusivement tributaires du pavot pour gagner leur vie.

Le programme de reconstruction de l'Afghanistan doit englober les veuves et les orphelins. Le programme doit aider directement le peuple et la terre de l'Afghanistan qui ont été dévastés par la guerre. Les Afghans de la diaspora doivent revenir du monde entier pour prendre part au programme de reconstruction de l'Afghanistan et aider à rebâtir leur pays.

Je pense qu'avec l'aide du Tout-Puissant, nous serons en mesure de reconstruire l'Afghanistan et que notre pays pourra de nouveau vivre dans la paix avec ses voisins et contribuer à la prospérité de la communauté internationale.

Pour terminer, je lance un appel à l'ONU et à la communauté internationale pour qu'elles adoptent une vision nouvelle pour l'Afghanistan, qu'elles oublient la mort et la destruction qui frappent la population depuis tant d'années et adoptent plutôt une vision de tolérance et d'unité pour reconstruire l'esprit de l'Afghanistan et donner à chaque habitant de notre pays l'espoir de la paix. Le changement doit venir de toute personne qui se dit musulmane et afghane, ainsi que de chaque pays qui se dit ami de l'Afghanistan. Nos amis et voisins doivent avoir la bienveillance de nous laisser nous gouverner et être nous-mêmes.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je ne peux que faire mes meilleurs voeux au représentant de l'Afghanistan et au peuple de son pays en cette période critique de l'histoire du monde. Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ahmed Abdi Hashi, Président de la délégation somalienne.

M. Hashi (Somalie) (*parle en anglais*) : Je saisis cette occasion pour exprimer, au nom de mon gouvernement, mes félicitations les plus chaleureuses à

M. Han Seung-soo pour son élection à la présidence de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale. Je suis persuadé qu'avec son expérience et son profond dévouement, il dirigera avec succès les travaux de la présente session. Je profite également de cette occasion pour remercier son prédécesseur, S. E. M. Harri Holkeri, de l'excellente façon dont il a dirigé la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale. Permettez-moi également de transmettre mes félicitations les plus chaleureuses au Secrétaire général, S. E. M. Kofi Annan, qui a obtenu un deuxième mandat et qui s'est vu décerner le prix Nobel de la Paix, conjointement avec l'ONU.

L'année dernière, lors du Sommet du Millénaire qui s'est tenu ici à New York, le Président de la Somalie, S. E. M. Abdikassim Salad Hassan s'est adressé à cette Assemblée après une absence de la Somalie au sein de la communauté internationale pendant 10 ans environ. Ce fut un moment de grande importance historique pour mon pays, qui s'efforce de sortir de l'abîme des conflits et de réaffirmer sa position en tant que Membre actif de l'ONU. Je réaffirme notre vive gratitude à la communauté internationale qui nous accueille de nouveau en son sein.

Au cours du siècle dernier, l'humanité a été le témoin de grandes et louables réalisations dans les domaines politique, scientifique, technologique et économique. Cependant, malgré ces réalisations, nous continuons d'être confrontés à des défis qui doivent être pleinement relevés. Les conflits abondent, la pauvreté est endémique, le fossé économique entre le Nord et le Sud continue de s'élargir et le fléau du VIH/sida ne recule nullement dans le monde. Dans le monde entier, des pays sont ébranlés par les conséquences qui en découlent et réclament une action immédiate et urgente.

Les événements du 11 septembre ont horrifié la conscience de tous les êtres humains dignes de ce nom. Nous, en Somalie, comprenons la douleur et la souffrance du peuple des États-Unis de façon tout à fait particulière et profonde. Le peuple somalien a été soumis à un règne de terreur imposé par les seigneurs de la guerre. Par conséquent, en Somalie, nous savons très bien ce que signifie perdre des êtres chers. Permettez-moi de dire que ceux qui ont commis les crimes odieux et atroces du 11 septembre n'ont rien de commun avec l'islam ou la foi musulmane. L'islam prêche la paix intérieure et la paix avec les voisins; il prêche la tolérance et la compassion.

Permettez-moi de renouveler nos condoléances émues et sincères aux familles des victimes, ainsi qu'au peuple et au Gouvernement des États-Unis d'Amérique, après leurs pertes tragiques. Nous continuons de partager leur peine et leur douleur.

Les inhumains attentats terroristes du 11 septembre ont fait passer au premier plan les nouveaux défis lancés à la paix et à la sécurité internationales. Notre lutte contre le terrorisme doit se fonder sur une action collective de la communauté internationale et sur les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. La réponse ferme et immédiate du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, notamment l'adoption de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, traduisent notre approche collective dans la lutte contre le terrorisme. Le Gouvernement somalien appuie sans réserve la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité et il est fermement attaché à en transposer les dispositions dans la réalité.

Cela dit, je dois faire remarquer que les terroristes exploiteront les situations d'injustice et de déséquilibre, ainsi que les conflits dans des États fragiles et instables. La communauté internationale a pour obligation morale de venir en aide à ces États en consolidant la paix après les conflits et en facilitant la reconstruction nationale, pour que ces États ne deviennent pas vulnérables à l'assaut des forces maléfiques du terrorisme. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la déclaration faite à l'Assemblée par S. E. le Président George W. Bush, où il a dit que le Gouvernement des États-Unis était disposé à aider les pays qui n'avaient pas les ressources suffisantes pour combattre le terrorisme. J'en prends pour exemple la situation dans mon pays, où il y a eu un vide politique et une absence de gouvernement pendant une décennie.

M. Gounaris (Grèce), Vice-Président, assume la présidence.

Le Gouvernement somalien actuel exerce ses fonctions depuis un peu plus d'un an. C'est un gouvernement qui a hérité d'institutions détruites et d'une infrastructure dévastée. La communauté internationale a deux options devant elle pour faire face à la situation en Somalie : soit regarder le pays retomber dans l'anarchie et le chaos, soit appuyer pleinement l'État somalien en difficulté en lui

fournissant les ressources nécessaires pour lui permettre de jouer un rôle effectif dans la lutte contre le terrorisme. Le Gouvernement somalien a besoin d'urgence d'une aide suffisante de la part de la communauté internationale pour pouvoir se conformer aux dispositions de la résolution 1373 (2001).

À ce stade, je voudrais aborder les allégations persistantes, dans les médias et ailleurs, qui mentionnent notamment l'existence de camps de terroristes en Somalie. Premièrement, je dois insister sur le fait que le Gouvernement somalien n'accueille pas de terroristes et ne leur offre pas non plus de bases ni de camps d'entraînement. Mon gouvernement ne leur a offert aucun sanctuaire et ne leur en offrira aucun. Nous arrêterons et déférerons immédiatement à la justice tout terroriste notoire qui viendrait dans notre pays. Deuxièmement, nous tenons à contester la véracité de ces rapports. Il est également important d'évaluer objectivement l'intégrité des sources à l'origine de ce genre d'information.

Notre société est transparente et ouverte et nous sommes tout à fait disposés à coopérer pleinement avec l'ONU et avec les États à cet égard. Le Gouvernement somalien est prêt à inviter les médias et les autres parties intéressées à se rendre dans notre pays pour vérifier les faits sur le terrain. Nous devons, d'abord, voir les éléments de preuve et établir les faits. Il y a un principe fondamental de droit et de justice naturelle qui veut que tout homme est présumé innocent jusqu'à ce que sa culpabilité ait été établie. Ce principe, à notre avis, s'applique également aux États.

Compte tenu de la vive préoccupation de mon gouvernement devant ces accusations, nous proposons de mettre sur pied une commission internationale d'enquête sous les auspices du Conseil de sécurité de l'ONU pour enquêter sur ces allégations. Nous proposons également que cette commission recense les besoins de la Somalie s'agissant d'appliquer la résolution 1373 (2001). Nous sommes tout à fait disposés à coopérer avec la commission proposée, si elle devait être établie, pour qu'elle puisse s'acquitter de son mandat.

Comme je l'ai dit plus haut, le Gouvernement somalien exerce ses fonctions depuis environ un an et trois mois. Au cours de cette période, le Gouvernement a dû relever des défis redoutables, principalement pour renforcer la sécurité dans la capitale et d'autres secteurs. Nous avons réussi à démobiliser 25 000 membres de milices. Nous avons créé des postes de police et nous avons déployé 3 000 policiers dans la capitale. Un système judiciaire a été mis en place, les tribunaux fonctionnent et le Gouvernement perçoit des impôts pour la première fois en 10 ans.

Le Gouvernement somalien continue de rechercher une paix durable en Somalie moyennant un dialogue avec ceux qui sont en dehors du processus d'Arta. Cela est conforme à la Charte nationale de transition et aux résolutions adoptées par des organisations régionales, sous-régionales et internationales, conforme également aux déclarations du président du Conseil de sécurité sur la Somalie.

À cet égard, je voudrais aussi évoquer les nombreuses initiatives importantes qui ont été engagées pour promouvoir la réconciliation nationale et la paix en Somalie. Nous exprimons nos vifs remerciements et notre immense gratitude à tous les pays qui ont contribué à la recherche de la paix en Somalie.

À cet égard, permettez-moi de rendre un hommage tout particulier au Président de la République de Djibouti, M. Ismail Omar Guelleh, ainsi qu'au Gouvernement de Djibouti pour la contribution importante et positive qu'ils n'ont cessé d'apporter au processus de réconciliation nationale. Je tiens également à remercier M. Omer Al-Bashir, Président du Soudan et Président en exercice de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, de son appui constant en faveur de la Somalie et de la quête d'une paix durable dans mon pays. L'Organisation des Nations Unies, l'Organisation de l'unité africaine, la Ligue des États arabes et l'Autorité intergouvernementale pour le développement continuent de jouer un rôle important à cet égard, et nous les en remercions.

Enfin, je voudrais exprimer, au nom du Président de mon pays, notre gratitude au Président Daniel arap Moi pour les efforts qu'il a récemment déployés en vue d'instaurer la paix en Somalie. La dernière initiative en date du Président Moi a été la réunion qui s'est tenue à Nairobi le mois dernier. Cette réunion a permis au Président de la Somalie de rencontrer certains des groupes d'opposition. Un communiqué conjoint a été signé, stipulant les principes sur lesquels pourraient reposer les pourparlers futurs. Nous envisageons la tenue à bref délai d'une réunion plus largement représentative.

Pour terminer, je voudrais souligner encore une fois que la Somalie est un pays en difficulté qui oeuvre en vue d'instaurer la paix. Ce pays a besoin d'une assistance importante pour la reconstruction et le relèvement de son infrastructure et de ses institutions. Nous avons un besoin urgent de l'aide et de la bienveillance de la communauté internationale. J'espère sincèrement que la communauté internationale réservera dans les meilleurs délais un accueil favorable à l'appel que nous lançons pour qu'une assistance nous soit apportée de toute urgence.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le cadre du débat général pour la présente séance.

Deux représentants ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations au titre du droit de réponse sont limitées à dix minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je donne la parole au représentant de la Turquie.

M. Cengizer (Turquie) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, le Ministre des affaires étrangères de l'Arménie, M. Vartan Oskanian, déplorant une fois encore l'absence de relations diplomatiques avec la Turquie voisine, a demandé à la Turquie de se joindre à un dialogue, tout en affirmant que l'Arménie ne veut pas que son passé tragique définisse ses actes futurs.

Malheureusement, ce que M. Oskanian a laissé entendre aujourd'hui ne va pas dans ce sens. L'Arménie est toujours prête à s'arroger un passé effectivement tragique. Toutefois, nous n'avions absolument pas besoin aujourd'hui que l'on incite à la haine à l'Assemblée. Alors que nous ne nions pas les souffrances et n'oublions pas la tragédie qu'ont connues tous les peuples d'Anatolie et du Caucase, nous déplorons les termes utilisés par M. Oskanian aujourd'hui. L'Arménie est hantée par une version déformée de l'histoire qui est consignée dans ses documents fondateurs. Elle continue d'occuper le Haut-Karabakh et d'autres parties du territoire de l'Azerbaïdjan.

M. Papandreou (Grèce), Vice-Président, assume la présidence.

Quoiqu'il en soit, M. Oskanian, dans ses jugements sur la Turquie, se base sur des falsifications de l'histoire. Ils refusent aujourd'hui encore de voir nos souffrances et ne reconnaissent pas la responsabilité qui revient aux dirigeants arméniens insensés de l'époque, radicaux et révolutionnaires, dans les événements tragiques qui se sont déroulés. Le Gouvernement arménien sait très bien quelles sont les conditions d'un dialogue honnête et de relations meilleures. Aujourd'hui ces éléments étaient absents dans la déclaration faite par M. Oskanian.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : je donne la parole au représentant de l'Arménie.

M. Kazhoyan (Arménie) (*parle en anglais*) *:* La question du génocide arménien n'est pas une chose à démontrer. Lorsque 2 millions de personnes, tout d'un coup, en quelques semaines, disparaissent de leur patrie dont l'histoire remonte à 3 000 ans, cela ne peut être que le résultat d'un génocide planifié et bien exécuté. Lorsque des centaines d'intellectuels arméniens vivant à Istanbul, y compris des membres arméniens du Parlement turc, sont exécutés sans procès en un jour, cela ne peut être que le résultat d'un génocide. C'est absolument clair, non seulement pour nous, mais également pour un grand nombre d'États qui ont officiellement reconnu et condamné le crime de génocide commis contre le peuple arménien.

Il y a un élément de preuve en faveur de notre position qui est plus que pertinente à l'Organisation des Nations Unies : les paroles de Raphael Lemkin, qui a forgé le terme de « génocide » et qui est l'un des auteurs de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide. Il avait déclaré que la communauté internationale avait besoin de cette Convention afin d'empêcher que ne se reproduise ce qui était arrivé aux Arméniens durant la Première Guerre mondiale et ce qui était arrivé aux Juifs au cours de la Deuxième Guerre mondiale.

Quant à la question de l'occupation du territoire d'autres pays, nous pensons que le pays qui a lui-même commis un crime d'agression et qui continue d'occuper près de la moitié de Chypre n'a pas le droit d'utiliser le mot « occupation » à l'ONU ou en parlant d'autres pays.

La Turquie a utilisé la question du génocide arménien pour saboter tous nos efforts visant à normaliser nos relations avec la Turquie en vue d'établir des relations de bon voisinage entre nos peuples. Il y a une heure, le Ministre des affaires étrangères de mon pays a réitéré son appel et a confirmé que nous sommes disposés à nouer un

dialogue constructif avec la Turquie, sans conditions préalables. Nous espérons que, cette fois-ci, cet appel sera entendu.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) *:* La Turquie a de nouveau demandé à exercer son droit de réponse. La seconde intervention, conformément au règlement, est limitée à cinq minutes.

M. Cengizer (Turquie) (*parle en anglais*) *:* Je comprends; nous pouvons poursuivre dans cette voie avec mon collègue arménien, mais je vais me limiter à ce que disait M. Bernard Lewis le 23 janvier 1998 dans *Ha'aretz* :

> « Les Arméniens veulent tirer avantage de deux mondes. D'une part, ils parlent fièrement de leur lutte contre le despotisme ottoman; d'autre part, ils comparent leur tragédie à celle de la Choah ».

C'est exactement ce qui se produit en ce moment.

M. Boghos-Noubar, éminent dirigeant arménien, a lui-même déclaré que durant la Première Guerre mondiale, depuis le début de la guerre, les Arméniens avaient été des belligérants de facto, ajoutant qu'ils ont lutté aux côtés des Alliés sur tous les fronts.

Ce que je veux souligner ici est que la Turquie n'a jamais nié les souffrances de la race arménienne douée, mais les Arméniens veulent que nous n'honorions que leurs morts, alors que nous disons qu'il faut honorer tous les morts, arméniens, turcs ou autres. Je n'en dirai pas plus.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Arménie souhaite exercer son droit de réponse.

M. Kazhoyan (Arménie) (*parle en anglais*) : Je me contenterai d'appeler l'attention de mon collègue turc sur le fait que ce n'est pas la partie arménienne qui a fait la comparaison entre le génocide arménien et la Choah. Pour autant que je m'en souvienne, je citais M. Raphael Lemkin, qui a forgé le terme « génocide », qui fait autorité en la matière. En ce qui concerne les souffrances de la partie turque, je pense qu'il ne peut y avoir absolument aucune comparaison entre les souffrances du bourreau et celles de ses victimes.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Chypre souhaite exercer son droit de réponse.

M. Moushoutas (Chypre) (*parle en anglais*) : D'emblée, permettez-moi de dire, Monsieur, que je suis très heureux que vous présidiez cette Assemblée. Je ne pouvais pas rester passif et entendre mon pays mentionné comme victime d'une occupation sans prendre la parole. Il s'agit effectivement d'une occupation. La résolution 37/253 de l'Assemblée générale a été adoptée dans cette même salle. Cette résolution réclame le retrait des forces d'occupation de la République de Chypre et appelle tous les États Membres à respecter la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et l'unité de Chypre. Elle demande aussi à tous les États Membres d'aider la République de Chypre à exercer son droit souverain sur l'ensemble du territoire de la République.

Bien sûr, la Turquie ne l'a pas fait. Pire encore, la Turquie elle-même a voté pour la résolution 3214 (XXIX) de l'Assemblée générale, qui avait été entérinée par la résolution 365 (1974) du Conseil de sécurité, qui appelait au retrait des forces étrangères. Avec l'audace qui caractérise la Turquie, les troupes turques sont toujours à Chypre.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) *:* J'ai été informé que conformément au Règlement intérieur, la délégation de l'Arménie a déjà fait deux interventions au titre du droit de réponse. Elle n'a plus de possibilité de répondre.

Je donne la parole au représentant de l'Arménie pour une motion d'ordre.

M. Kazhoyan (Arménie) (*parle en anglais*) : D'après le Règlement intérieur, une délégation peut exercer son droit de réponse deux fois. Ma délégation avait déjà demandé la parole pour exercer son droit de réponse par rapport à la déclaration d'une autre délégation, celle du Ministre des affaires étrangères de l'Azerbaïdjan, qui n'a rien à voir avec le débat qui a eu lieu entre les délégations arménienne et turque. Donc je demande à prendre la parole pour exercer mon droit de réponse par rapport à la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères de l'Azerbaïdjan. Si vous me le permettez, Monsieur le Président, je vais donc poursuivre mon intervention.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : D'après le Règlement intérieur, le nombre d'interventions faites dans l'exercice du droit de réponse pour chaque délégation lors d'une séance donnée est limité à deux interventions par question. Je suis un nouveau Président, comme vous savez, il me faut donc recueillir des avis à ce sujet. Nous allons faire une pause pendant d'une minute.

Mes collègues qui sont très bien avisés m'ont indiqué la marche à suivre. Lorsque nous parlons de « question » ici, nous faisons référence au débat général. De ce fait, vous avez épuisé les deux interventions auxquelles vous aviez droit aujourd'hui. Toutefois, on m'informe que vous pouvez prendre la parole à nouveau demain si vous le souhaitez.

Organisation des travaux

Le Président assume la présidence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais informer les membres que, comme il est annoncé dans le *Journal* d'aujourd'hui, le jeudi 15 novembre 2001, à 8 h 30, le Bureau se réunira dans la salle de conférence No 4 pour examiner une requête présentée par l'Inde, diffusée dans le document A/56/614.

La séance est levée à 19 h 25.